



unesco

Institut international de
planification de l'éducation

Rapport financier et États financiers audités 2021

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)



Sommaire

Introduction	4
VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS	5
STRATÉGIE, OBJECTIFS ET FAITS MARQUANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	8
Faits marquants des états financiers	16
Opinion du commissaire aux comptes	28
Approbation des états financiers	32
États financiers audités 2021	33
I. État de la situation financière	34
II. État de la performance financière	35
III. État des variations de l'actif net	36
IV. Tableau des flux de trésorerie	37
V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels	37
VI. Annexe aux états financiers	40
Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires	40
Note 2 : Principales conventions comptables	40
Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables	51
Note 4 : Normes comptables publiées	52
Note 5 : Trésorerie	53
Note 6 : Placements	53
Note 7 : Créances à recevoir	54
Note 8 : Paiements anticipés	55
Note 9 : Autres créances	55
Note 10 : Créance de l'UNESCO	55
Note 11 : Immobilisations corporelles	56
Note 12 : Immobilisations incorporelles	57
Note 13 : Comptes à payer et charges à payer	57
Note 14 : Prestations dues au personnel	58
Note 15 : Conditions sur les contributions volontaires	62
Note 16 : Autres passifs	63
Note 17 : Actif net	64
Note 18 : Produits	65
Note 19 : Charges	67
Note 20 : Budget	69

Note 21 : Gestion des risques financiers	74
Note 22 : Gestion du capital	76
Note 23 : Informations relatives aux parties liées	76
Note 24 : Informations sectorielles	79
Note 25 : Reclassement de l'information comparative	83

Introduction

L'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIPÉ. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'IIPÉ a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

L'IIPÉ est l'un des neuf instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et relève du secteur de l'éducation.

Les statuts de l'IIPÉ ont été approuvés et adoptés lors de la douzième session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIPÉ à fonctionner sur un compte spécial. L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines.

La Vérificatrice générale du Canada a été nommée Commissaire aux comptes de l'UNESCO et de ses instituts par la Conférence générale, lors de sa 39^e session, pour les exercices financiers 2018-2023, par sa résolution 39C/12.

Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers. Les états financiers de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, ainsi que tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur l'Institut, sont soumis au Conseil pour approbation.

Des rapports plus détaillés sur les activités du programme de l'IIPÉ figurent dans le « Rapport de la direction sur la mise en œuvre et les résultats des activités de l'IIPÉ en 2021 » (61 GB/4 Partie 1), disponible en ligne et en anglais à l'adresse

http://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/61gb_4_part_i.pdf.

L'épidémie de COVID-19 continue d'affecter l'environnement économique et opérationnel mondial en 2021. L'impact sur les estimations, les hypothèses et les jugements de l'IIPÉ est actuellement limité.

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes et les états financiers de l'IPE sont tenus et préparés conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE tels qu'approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO, et en accord avec les règles formulées par la Directrice de l'Institut telles que rapportées au Conseil d'administration.

Les méthodes comptables sont conformes aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité de l'exploitation et sont conformes aux exigences des normes IPSAS. Lorsque les IPSAS sont muettes sur une norme spécifique, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées sont appliquées.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, et deux autres bureaux sont localisés à Dakar et Buenos Aires. L'IPE renforce les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer leurs systèmes éducatifs. L'IPE apporte des résultats solides, conformes à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

Les états financiers de l'IPE couvrent les secteurs d'activité suivants :

IPE Paris

Le financement de base et les programmes extrabudgétaires (financement de projets) répondent aux objectifs stratégiques et aux résultats décrits dans la stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont menées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires

Le fonctionnement du programme est similaire à celui du bureau de l'IPE à Paris. Le bureau répond principalement, mais pas exclusivement, aux demandes des États membres de la région Américaine latine.

IPE Dakar

Depuis novembre 2001, le bureau de Dakar est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs éducatifs mondiaux en Afrique. Il était initialement hébergé par le Bureau régional pour l'éducation en Afrique de l'UNESCO (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le Pôle de Dakar a été officiellement rattaché à l'IPE, intégration qui a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD). À partir du 1^{er} septembre, 2020, le bureau de Dakar a changé de nom, passant de « Pôle de Dakar » à « IPE-UNESCO Dakar, bureau pour l'Afrique ».

Les états financiers se composent de :

Un état de la situation financière (page 34)

Il fournit des informations sur l'actif net à la date de clôture de l'exercice - la différence entre le total de l'actif et du passif de l'IPE. Il renseigne sur le niveau des ressources disponibles pour soutenir les opérations futures et le passif non capitalisé.

Un état de la performance financière (page 35)

Cet indicateur mesure l'excédent ou le déficit net de l'exercice – la différence entre les produits et les charges. Il fournit des informations sur le coût de l'exécution des programmes de l'Institut, ainsi que sur les recettes et les sources de produits.

Un état des variations de l'actif net (page 36)

Il reflète toutes les variations (augmentation ou diminution) de l'actif net entre le début et la fin de la période de référence, découlant du montant total de l'excédent ou du déficit de la période, et/ou de l'ajustement, comptabilisé directement en tant que variations de l'actif net.

Un tableau des flux de trésorerie (page 37)

Ce document fournit des informations sur la manière dont l'Institut a levé et utilisé les fonds durant cette période. Il mesure la différence entre les entrées et les sorties de fonds réelles.

État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (pages 38-39)

Cette comparaison permet de savoir si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé, et montre les différences entre les charges réelles et les affectations budgétaires approuvées.

Notes aux états financiers (pages 40-85)

Ces notes aident à comprendre les états financiers. Elles comprennent un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives. Elles fournissent des informations supplémentaires sur les états financiers, comme exigé par les normes IPSAS.

STRATÉGIE, OBJECTIFS ET FAITS MARQUANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La Stratégie à moyen terme (SMT) de l'IPE présente sa vision et ses priorités stratégiques pour 2018-2021 afin de soutenir la réalisation continue de la mission de l'Institut : **Renforcer les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et gérer leurs systèmes éducatifs.**

Cette mission a, en effet, toujours été celle de l'IPE. Au cours de cette 10^e SMT, pour la période 2018-2021, l'IPE poursuit son rôle consistant à aider les États membres de l'UNESCO à atteindre leurs objectifs éducatifs dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) et du nouvel agenda Éducation 2030. De par sa position unique au sein de l'UNESCO, et du système des Nations unies dans son ensemble, l'IPE est la seule agence exclusivement dédiée à la planification et à la gestion de l'éducation, offrant aux pays les connaissances et l'expertise requises pour élaborer des solutions aux défis découlant de leur contexte particulier. L'Institut joue également un rôle normatif dans son domaine, en aidant à identifier et à développer les meilleures pratiques et normes actuelles.

S'appuyant sur les réalisations de la stratégie précédente, la 10^e SMT poursuit le travail essentiel, le travail de base, tout en ajoutant des réponses aux défis nouveaux et émergents.

L'Institut a fait des progrès considérables dans la mesure de ses résultats. Le cadre de résultats de la 10^e SMT englobe un ensemble plus large d'indicateurs à suivre. Planview est à présent un système de gestion de portefeuille de projets utilisé par l'ensemble du personnel. Un suivi et une évaluation plus ambitieux, y compris le cadre de résultats, sont une preuve supplémentaire de l'engagement de l'IPE à être tenu responsable de ses résultats.

La 10^e SMT comporte également cinq priorités thématiques (PT) transversales qui recoupent deux objectifs stratégiques (OS).

UNE VISION PARTAGÉE

Pour garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

NOTRE MISSION

Renforcer les capacités des États membres de l'UNESCO de planifier et de gérer leur système éducatif



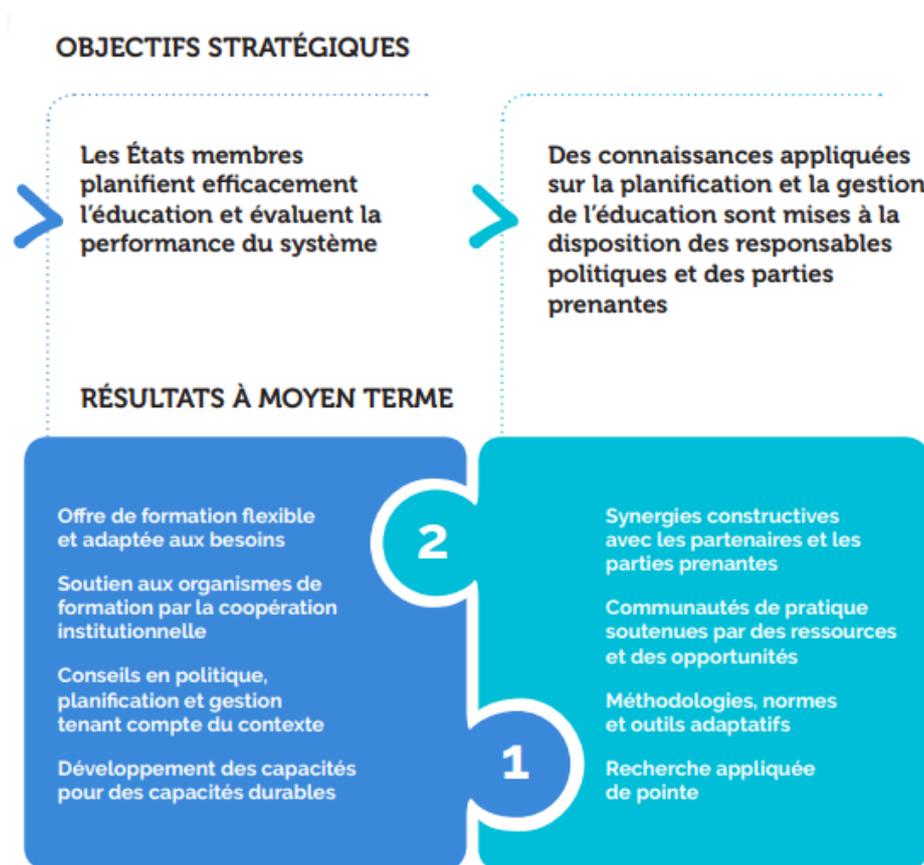
Cinq priorités thématiques :

- PT1** Réduire les disparités au sein de l'éducation, en particulier les inégalités de genre
- PT2** Améliorer les résultats cognitifs et non cognitifs de l'éducation
- PT3** Renforcer la résilience des systèmes éducatifs par une planification adaptée aux situations de crises
- PT4** Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité
- PT5** Assurer un financement équitable et durable de l'éducation

Deux objectifs stratégiques :

OS1 Les États membres planifient efficacement le développement du secteur éducatif et évaluent les performances du système

OS2 Des connaissances appliquées en matière de planification et de gestion de l'éducation sont mises à la disposition des planificateurs de l'éducation et des parties prenantes



POINTS MARQUANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Au cours de la 10^e SMT, l'IIPE a travaillé à une approche plus intégrée de la création de partenariats, entre les équipes et les bureaux. Ces efforts ont conduit plusieurs partenaires financiers et opérationnels à soutenir des activités impliquant plus d'une équipe ou d'un bureau. L'IIPE a constaté une augmentation globale des partenariats formalisés comprenant des éléments financiers ou de partage des coûts, élargissant ainsi la portée de son travail. À l'avenir, l'IIPE s'attachera à poursuivre et à consolider ces progrès, qui ont amélioré sa capacité à lancer et à formaliser des partenariats de manière stratégique et coordonnée. Au cours de la 10^e SMT, l'IIPE a également renforcé ses mécanismes de sensibilisation.

L'Institut continue de renforcer les partenariats avec les groupes éducatifs locaux et les agents de coordination ou de subvention du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), ainsi qu'avec les partenaires humanitaires et de développement.

Au niveau national, les collaborations solides comprennent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), l'AFD, la Banque africaine de développement (BAD), Save the Children, l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et le GPE.

Le partenariat de l'IPE Dakar avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) est resté essentiel pour mettre en œuvre les activités de formation et de recherche liées à l'Initiative Priorité à l'égalité (GCI) en 2021.

Dans son travail de planification aux situations de crises, l'IPE continue de jouer un rôle à l'échelle mondiale, notamment le Réseau inter-agences pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES) et le Cluster éducation mondial.

Elle collabore également avec le HCR dans ce domaine. Une mise à jour majeure de la plateforme de résilience de l'éducation en 2021 a été un résultat important d'un précédent projet Education Above All - Protect Education in Insecurity and Conflict (EAA-PEIC).

L'IPE Buenos Aires s'est joint à une initiative (comprenant le Fonds pour les ODD, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population) pour soutenir le ministère de l'Éducation publique du Costa Rica sur le financement de l'ODD 4 et la gestion et la budgétisation axées sur les résultats.

Les partenariats stratégiques établis au cours de cette SMT ont permis de tirer parti des atouts de l'IPE, de la conception du projet à la publication et à la diffusion.

En 2021, les collaborations de l'IPE se sont poursuivies avec des partenaires internationaux, notamment le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), Open Society Foundations (OSF), Dubai Cares, Education Development Trust, GPE, l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) et le Conseil de l'Europe, tandis que de nouvelles opportunités ont vu le jour avec l'Université de Glasgow, Worldpop, Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), la Banque mondiale et Sida.

Les activités de formation sont également fortement soutenues par des partenariats financiers. Afin de fournir un soutien continu à la cohorte du programme de formation avancée (ATP) 2019-2020, qui a quitté Paris en raison de la pandémie de COVID-19 après avoir suivi le cours sur la planification du secteur de l'éducation (ESP), le bureau de Paris a élaboré et dispensé une série de versions en ligne des cours du programme de cours spécialisés (SCP) et du cours de méthodologie sur le projet au cours de 2021.

Coopération technique

En 2021, l'IPE a continué à répondre aux demandes de soutien technique propres aux États membres, de planification et de gestion, en travaillant avec 46 pays, dont un peu plus de la moitié en Afrique. La demande de services de l'IPE pour soutenir l'élaboration par les ministères d'analyses et de plans pour le secteur de l'éducation est restée forte tout au long de l'année, avec un accent important sur la préparation des systèmes d'éducation pour prévenir et répondre aux crises. Une grande partie de ce travail a impliqué des initiatives de réponse à la pandémie.

Analyse et plans du secteur de l'éducation nationale.

Tout au long de la période de 10^e SMT, l'IPE a aidé 34 pays à réaliser des analyses du secteur de l'éducation (ASE) et/ou des plans sectoriels de l'éducation (PSE). 20 de ces pays ont bénéficié du soutien de l'Institut en 2021, comme le montre la figure 2 ci-dessous. Réalisées avec une équipe nationale formée au début de la collaboration, dans chaque cas, l'analyse et la formulation du plan ont permis de dégager un consensus et une orientation commune pour l'avenir de l'éducation avec toutes les parties concernées.

Formation de l'IPE

Au cours de cette 10^e SMT, l'IPE a rendu ses offres de formation plus flexibles en élargissant, en renouvelant et en adaptant ses programmes et ses cours. Le contenu des cours est continuellement mis à jour et enrichi par les enseignements tirés des activités de recherche et développement (R&D) et de coopération technique (CT) de l'IPE, comme l'assurance qualité interne et l'éthique dans l'éducation. Le travail de CT sur la planification sensible aux crises a servi de base à un nouveau cours spécialisé enseigné en collaboration par les bureaux de Buenos Aires et de Paris.

APERÇU DE L'IIPE POUR 2021

Figure 1. Aperçu du portefeuille de la coopération technique pour 2021

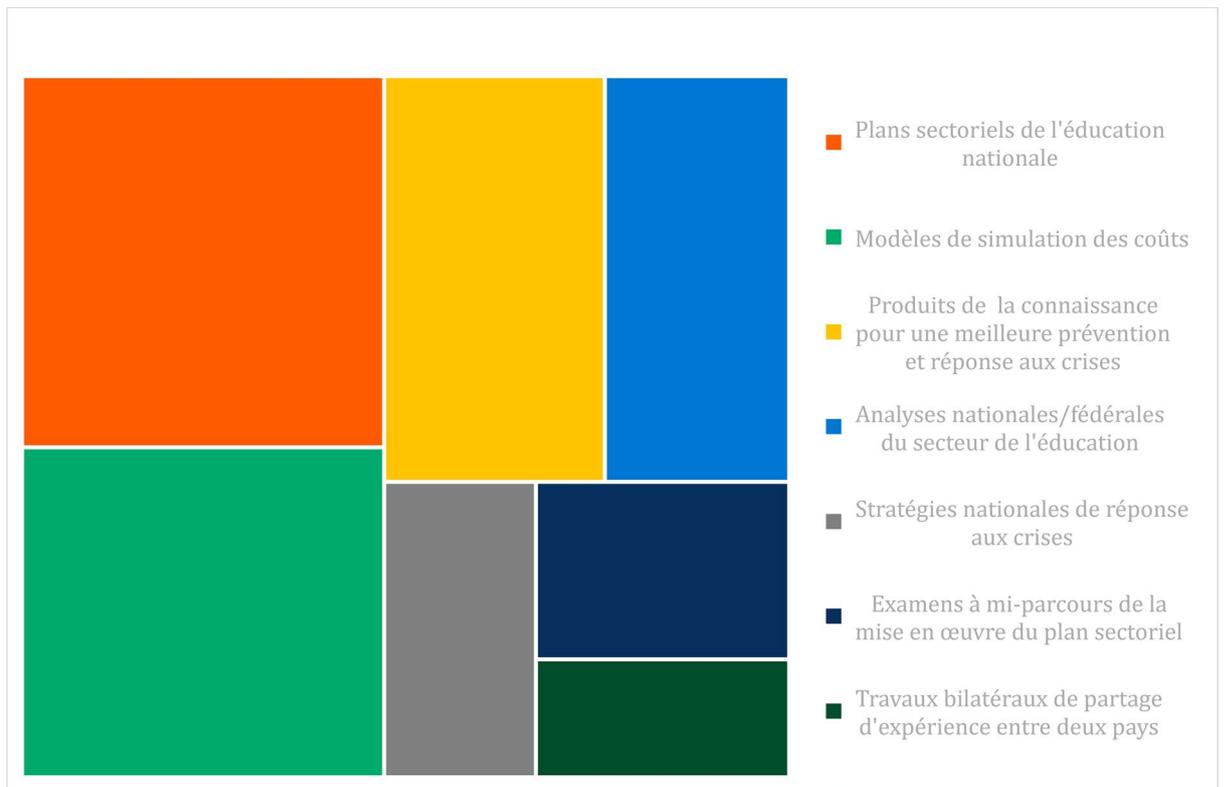


Figure 2. Pays recevant un soutien pour l'ASE et le PSE en 2021

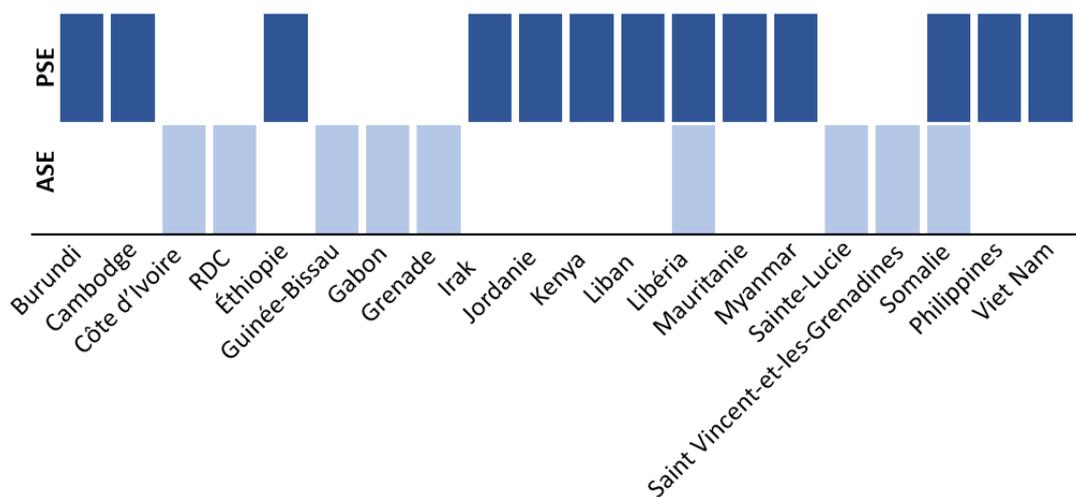


Figure 3. Principaux chiffres de la formation à l'IIPE en 2021

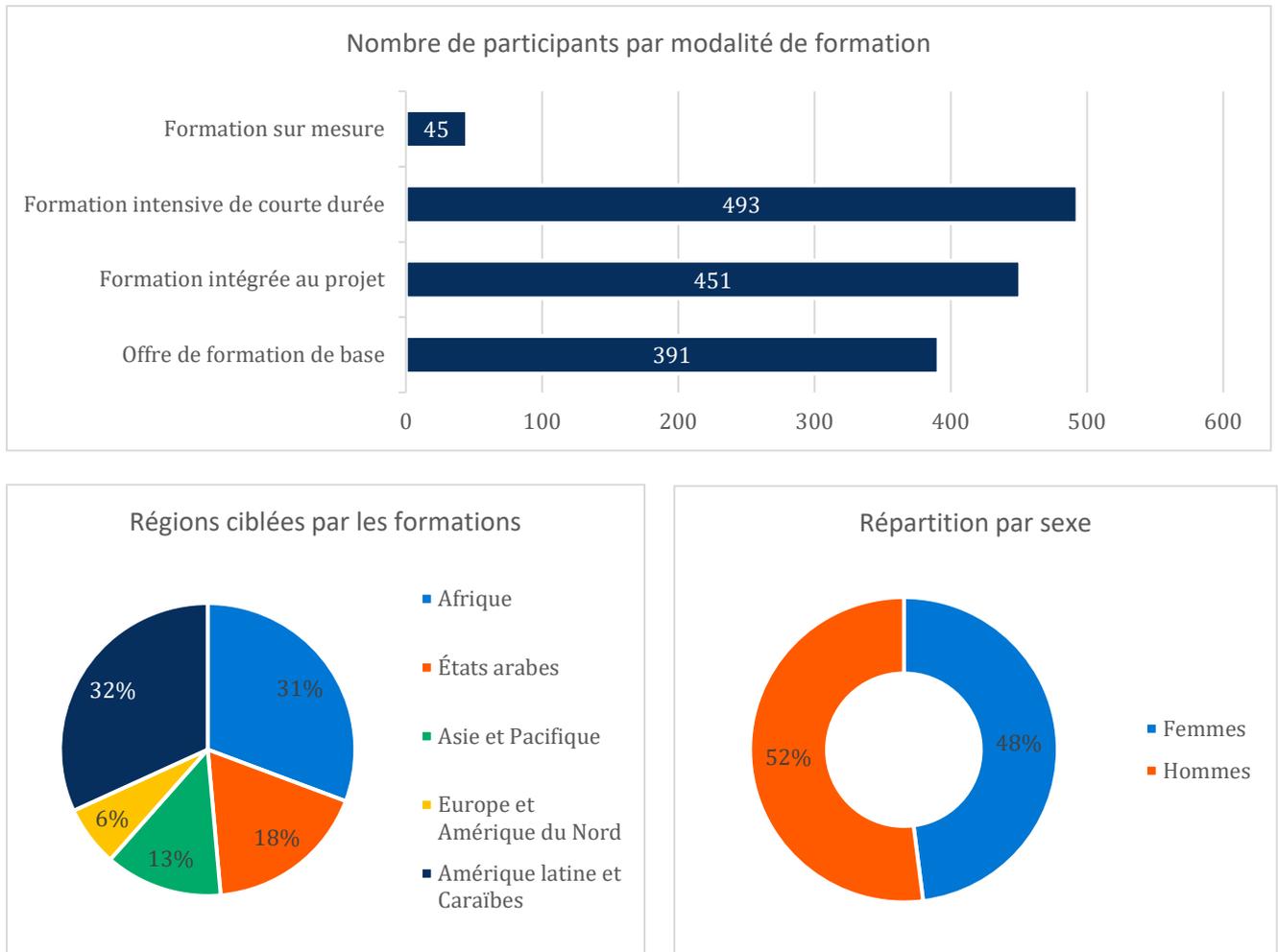
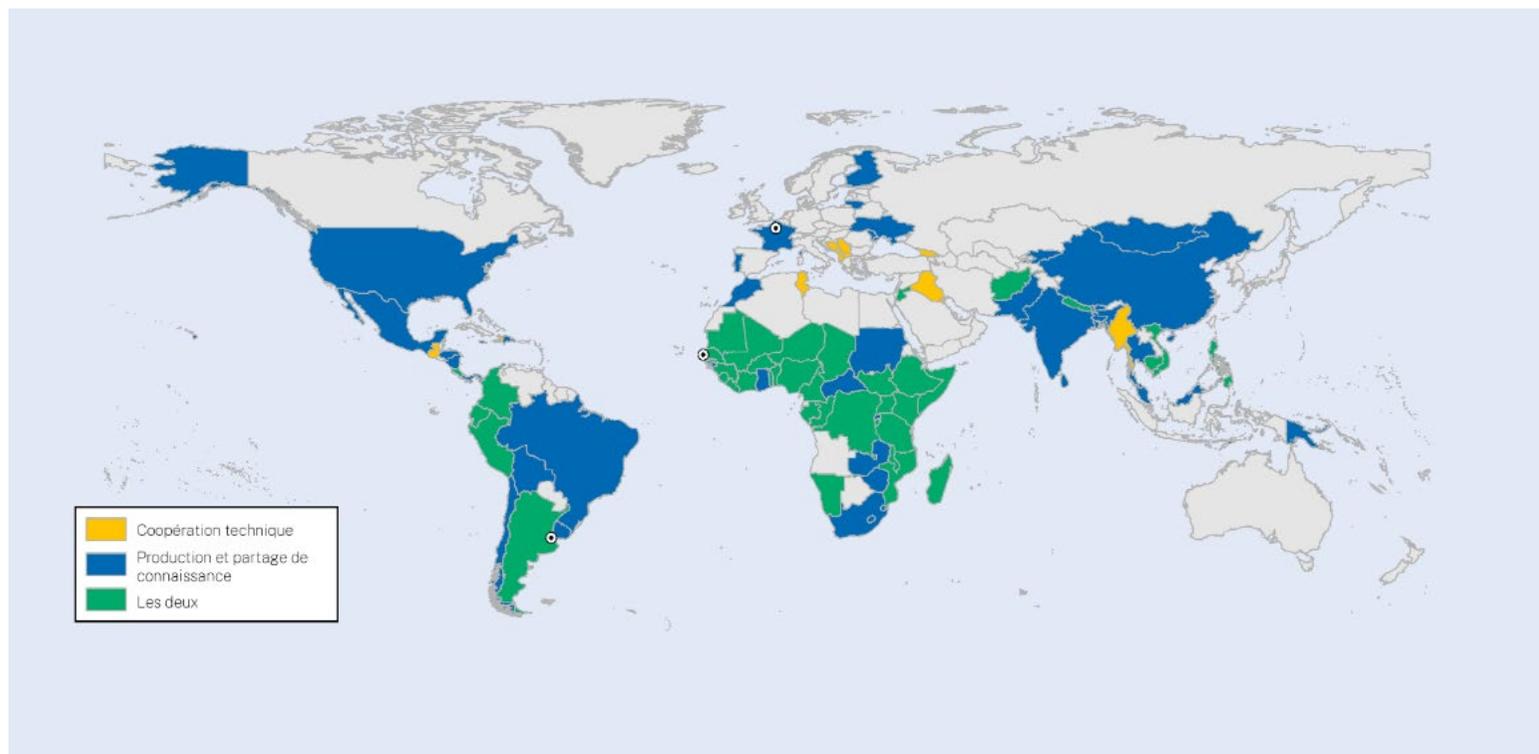


Figure 4. Production de connaissances : Publications de l'IIPE et événements organisés par l'IIPE en 2021



Figure 5. Répartition géographique des projets de coopération technique et de recherche, 2021



Calculs effectués sur la base de données des projets de l'IIPE extraites le 24 novembre 2021.

Les appellations utilisées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'IIPE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire fixée par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini. Le statut définitif de la zone d' Abyei n'est pas encore déterminé. La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Faits marquants des états financiers

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)

I. GÉNÉRALITÉS

Les principales activités de l'IIPE sont financées par des contributions volontaires. Certaines de ces contributions sont non affectées ou versées pour le financement de base et accordées à l'IIPE, elles sont allouées selon les résolutions du Conseil d'administration, tandis que les contributions extrabudgétaires, ou financement de projets, sont affectées à des programmes et projets spécifiques.

En 2020 et 2021, l'IIPE a été confronté à une crise sanitaire mondiale sans précédent. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'IIPE a relancé la mise en œuvre des projets maintenant que l'impact de la pandémie de COVID-19 a été atténué par les vaccinations et d'autres mesures. Les taux d'exécution des projets extrabudgétaires ont également augmenté au cours du dernier trimestre de 2021. L'IIPE a convenu avec plusieurs donateurs d'« extensions sans frais » pour la plupart des principaux projets.

L'IIPE continue de dépendre des contributions volontaires de financement de base (fonds non affectés) pour atteindre les objectifs de son programme.

En 2021, les principaux donateurs du financement de base¹, la France 5,7 millions \$US (2020 : 4,14 millions \$US), la Suisse 4,3 millions \$US (2020 : 4,42 millions \$US), la Norvège 3,2 millions \$US (2020 : 3,07 millions \$US) et la Suède 2,3 millions \$US (2020 : 2,13 millions \$US) ont poursuivi leur soutien à l'IIPE.

D'autres institutions² ont poursuivi leur soutien à l'**IIPE Paris** par le biais de projets affectés, comme l'Agence française de développement (AFD) (0,181 million \$US pour le Burkina Faso), l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) (0,057 million \$US), l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (0,268 million \$US), l'UNESCO a également décentralisé des fonds pour l'IIPE à Paris pour un montant de 1,4 million \$US. D'autres institutions et donateurs soutiennent également les projets, comme la Banque mondiale (0,101 million \$US), la Fondation pour la promotion d'une société ouverte (0,08 million \$US), le Réseau pour les politiques et la coopération internationales en matière d'éducation et de formation (IHEID NORRAG) (0,075 million \$US), l'association Education Above All - Protect Education in Insecurity and Conflict (EAA-PEIC) et la Banque de développement des Caraïbes. L'Union européenne (UE) a également poursuivi son soutien aux projets en cours.

L'**IIPE Dakar** est hébergé par le bureau régional de l'UNESCO à Dakar. Un montant de 2,12 millions \$US du financement de base de la France (accord AFD 2020-2023 signé en 2019) a été affecté de manière souple au soutien des activités du bureau de Dakar en 2021. En outre, il attire des fonds d'autres donateurs tels que le gouvernement du Burundi, le gouvernement de la Namibie, l'UNICEF (0,1 million \$US), Save the Children (0,38 million \$US), les fonds décentralisés de l'UNESCO (0,439 million \$US), le Centre régional de formation en entretien routier (PAIF), la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

L'**IIPE Buenos Aires** poursuit son activité dans la région de l'Amérique latine. En 2021, l'IIPE a reçu des fonds du gouvernement de l'Équateur (0,06 million \$US), de l'UNICEF (0,108 million \$US), des

¹ Montants reçus en 2021 sur la base de la comptabilité de caisse

² Ventilation des montants sur la base de la comptabilité de caisse par bureau

fonds décentralisés de l'UNESCO (0,17 million \$US), du gouvernement du Paraguay, de la Banque mondiale, de la Fundación Arcor, de la Fundación Zamora Terán et de la Stiftung Auxilium Foundation-Porticus.

L'année s'est terminée avec un excédent de 2,1 millions \$US, principalement dû à la reconnaissance des revenus des projets en cours.

L'IIPE continue de rechercher activement de nouveaux accords et donateurs pour renforcer la capacité des pays à planifier et gérer leurs systèmes éducatifs, initiée lors de la 10^e SMT (2018-2021) et se poursuivant avec la 11^e SMT (2022-2025).

II. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

À la fin de 2021, le total des actifs de l'IIPE s'élevait à 30,8 millions \$US (2020 : 28,8 millions \$US), soit une augmentation de 2 millions \$US (7 %) par rapport à l'année précédente.

Une part importante des actifs gérés par l'IIPE est constituée de liquidités et de placements d'un montant de 17 millions \$US (2020 : 19,5 millions \$US) qui soutiennent ses activités principales et extrabudgétaires. L'IIPE détient également 10,02 millions d'\$US (2020 : 7,3 millions \$US) dans le compte à recevoir de l'UNESCO.

Les actifs courants moins les passifs courants (fonds de roulement) s'élèvent à 13,3 millions \$US (2020 : 13,9 millions \$US) qui comprennent, entre autres, les liquidités pour l'exécution des projets extrabudgétaires.

Actif	2021	2020	Variance	
			Milliers de \$US	%
Actifs courants	20 672	21 562	(890)	(4 %)
Trésorerie	7 899	9 708	(1 809)	(19 %)
Placements	-	3 681	(3 681)	(100 %)
Stocks	14	23	(9)	(39 %)
Créances à recevoir	2 300	474	1 826	385 %
Paiements anticipés	230	170	60	35 %
Autres créances	210	190	20	11 %
Créance de l'UNESCO	10 019	7 316	2 703	37 %
Actifs non courants	10 116	7 252	2 864	39 %
Placements	9 107	6 135	2 972	48 %
Immobilisations corporelles	842	918	(76)	(8 %)
Immobilisations incorporelles	167	199	(32)	(16 %)
Total des actifs	30 788	28 814	1 974	7 %

Actifs courants

La diminution de 0,9 million \$US (4 %) de l'actif à court terme s'explique principalement par le rachat de placements arrivant à échéance en 2021 (3,7 millions \$US) et l'acquisition de nouveaux placements à terme affectés à l'actif à long terme, la diminution de la trésorerie (1,8 million \$US), l'augmentation des créances à recevoir (1,8 million \$US) et l'augmentation des montants dus par l'UNESCO (2,7 millions \$US).

Les créances à recevoir ont augmenté de 1,8 million \$US, principalement en raison de fonds en attente de versements au moment de la clôture des comptes.

Les paiements anticipés ont augmenté de 0,06 million \$US (35 %), en raison de la réduction des avances au personnel due à la réduction des missions.

La créance de l'UNESCO a augmenté de 2,7 millions \$US (37%) ; elle comprend les contributions volontaires reçues par l'UNESCO pour l'IIPE, les fonds décentralisés des projets de l'UNESCO et les montants destinés à couvrir les paiements des salaires centralisés par le siège social de l'UNESCO. L'IIPE transfère également des montants destinés à être investis par la trésorerie de l'UNESCO.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont augmenté de 39 % (2,9 millions \$US), principalement en raison d'un placement dans un nouveau compte à terme de trois ans.

Les immobilisations corporelles ont diminué de 8 % en raison des amortissements, compensés par de nouvelles acquisitions pour 0,13 million \$US. Les immobilisations incorporelles ont diminué de 16% en raison de l'amortissement et du logiciel de gestion de la relation client (CRM), en cours de réalisation, qui a été entièrement transféré à la production (0,103 million \$US).

Passif

Le passif total de 8,78 millions \$US à la fin de 2021 (2020 : 8,93 millions \$US) présente une diminution de 0,15 million \$US (2 %) par rapport à l'année précédente.

Passif	2021	2020	Variance	
			Milliers de \$US	%
Passifs courants	7 409	7 684	(275)	(4 %)
Comptes à payer et charges à payer	762	346	416	120 %
Prestations dues au personnel	1 271	963	308	32 %
Conditions sur les contributions volontaires	4 707	5 734	(1 027)	(18 %)
Autres passifs courants	669	641	28	4 %
Passif non-courants	1 370	1 244	126	10 %
Prestations dues au personnel	1 370	1 244	126	10 %
Total des passifs	8 779	8 928	(149)	(2 %)

La diminution de 0,28 million \$US (4 %) du passif à court terme est due à la diminution des conditions sur les contributions volontaires (1,03 million \$US), à l'augmentation des prestations dues au personnel (0,3 million \$US) et à l'augmentation des comptes à payer et charges à payer pour un montant de 0,42 million \$US. En 2021, l'IIPE a comptabilisé en produits des conditions pour un montant de 7,26 millions \$US ; les nouvelles conditions s'élèvent à 6,23 millions \$US.

Les passifs à long terme, qui consistent en des prestations dues au personnel, ont augmenté de 0,126 million \$US (10 %).

Actif net

	2021	2020	Variance	
			Milliers de \$US	%
Actif net	22 008	19 886	2 122	11 %

La position d'actif net a augmenté de 2,1 millions \$US (11 %), passant de 19,9 millions \$US au 31 décembre 2020 à 22,0 millions \$US au 31 décembre 2021.

Cet écart est attribué à l'excédent de 2,123 millions \$US de l'année. L'excédent est ajouté à l'actif net de l'IIPE qui comprend les réserves pour les activités de l'année suivante, conformément à l'accord des donateurs et au règlement financier de l'IIPE.

Les produits des accords sans conditions sont généralement comptabilisés lors de la signature de l'accord, et les dépenses sont encourues pendant la période de mise en œuvre du projet. Les produits des accords avec conditions sont comptabilisés à la réception de l'approbation des rapports par le donateur à la fin de chaque phase de mise en œuvre ; par conséquent, les produits et les dépenses peuvent apparaître dans des années différentes.

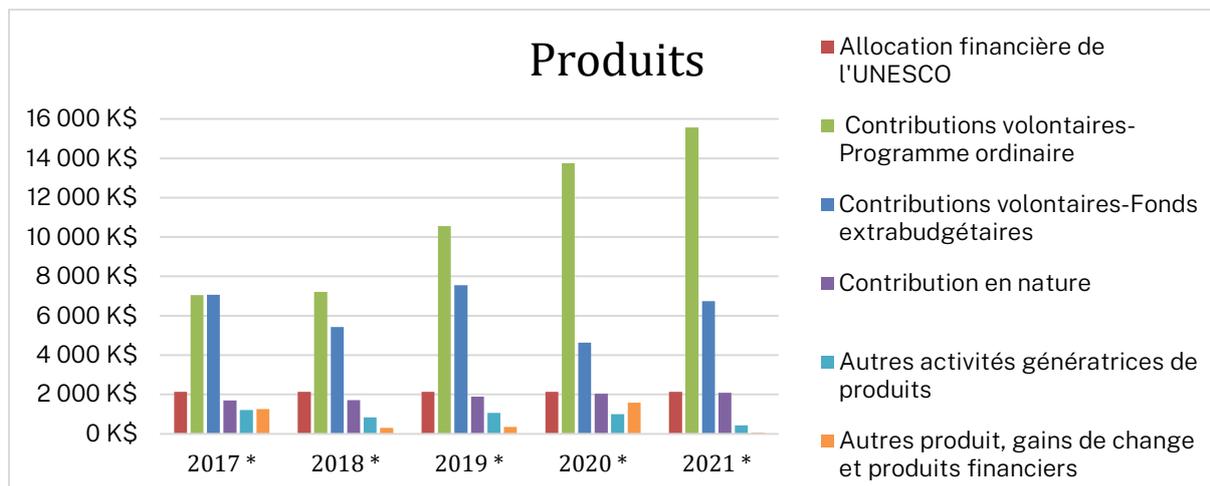
Un montant net de 0,65 million \$US a été transféré au compte de réserve de stabilisation, pour atteindre un montant total de 11,47 millions \$US à la fin de 2021.

III. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Produit

Le total des produit de 27,04 millions \$US a légèrement augmenté (de 7,6 %) par rapport à l'année précédente.

Figure 1. Évolution des produits de l'IPE sur cinq ans (\$US)



* Accords assortis de conditions

Figure 2. Contributeurs au financement de base en 2021**



** Y compris les contributions en nature

L'allocation financière de l'UNESCO, qui s'élève à 2,1 millions \$US, est conforme à celle des années précédentes.

Les contributions volontaires au financement de base ont augmenté de 1,8 million \$US (13 %), principalement en raison de la contribution supplémentaire de la France - convention AFD et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (1,56 million \$US) et de l'augmentation des contributions de la Suède et de la Norvège (0,162 million \$US et 0,143 million \$US respectivement). La contribution de la Suisse reste au même niveau que les années précédentes, au-dessus de 4 millions \$US, y compris l'effet du taux de change.

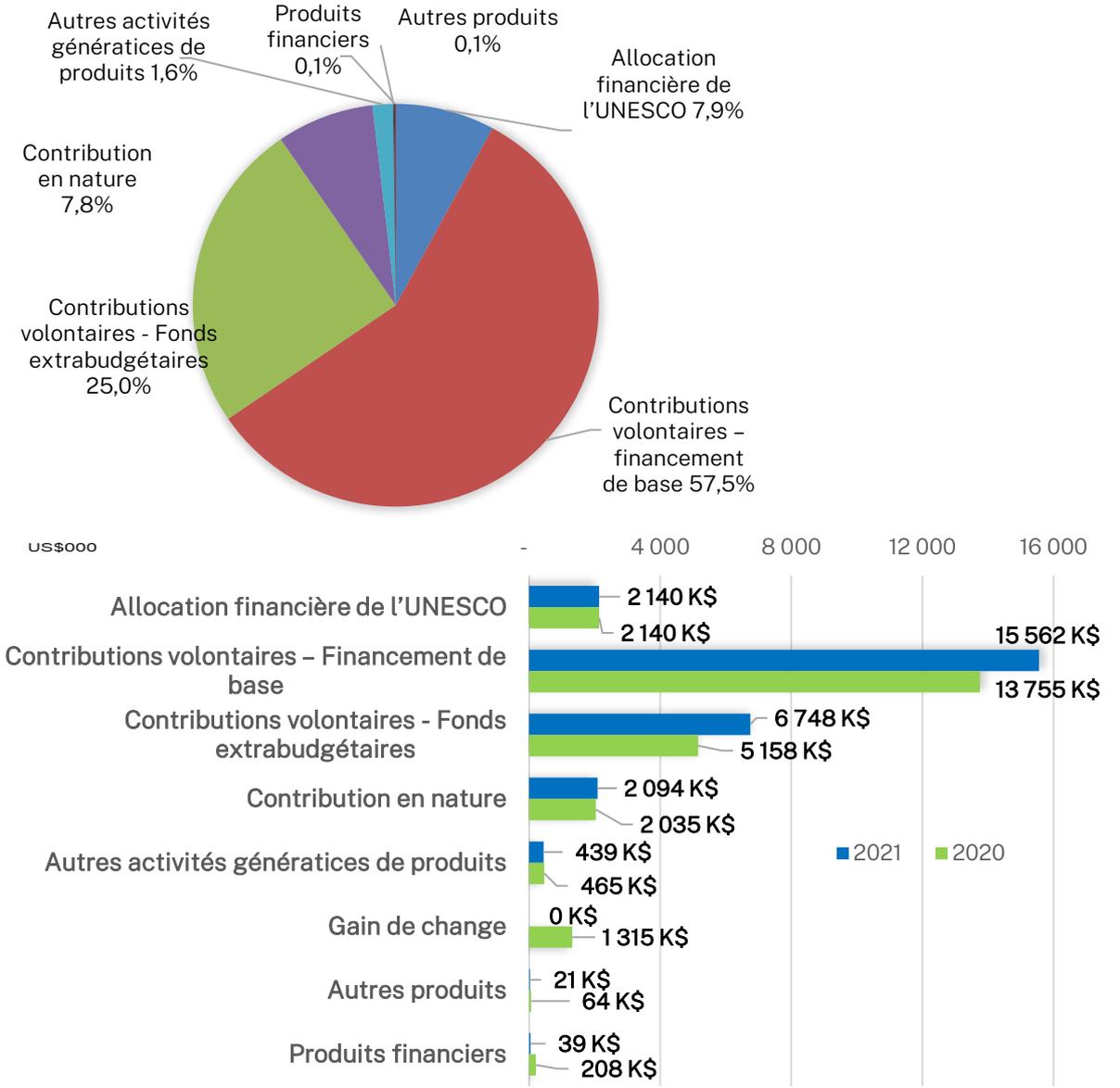
L'augmentation de 1,6 million d'\$US (31 %) des contributions volontaires extrabudgétaires (financement de projets) est principalement due à l'augmentation des contributions d'autres donateurs (2,41 millions d'\$US, soit 410 %), essentiellement en raison de la comptabilisation des produits. Les contributions volontaires au titre du financement de projets comprennent la

comptabilisation des contributions sous conditions nécessitant l’approbation du donateur à la fin de chaque phase de mise en œuvre (principalement pour les projets financés par l’UE et l’AFD). La diminution des montants provenant des gouvernements (1,6 million \$US, soit 54 %), et l’augmentation des montants reçus des agences des Nations Unies (0,71 million \$US, soit 44 %) ; cette rubrique comprend les montants décentralisés des fonds de l’UNESCO.

Les contributions en nature concernent la valeur locative des locaux des trois bureaux, dont les valeurs ont été actualisées aux valeurs du marché en 2021 : elles ont augmenté de 3 % par rapport à l’année précédente et s’élèvent à 2,09 millions \$US.

Les produits des autres activités génératrices de produits ont diminué en 2021 de 6 % (0,025 million \$US) principalement en raison de la diminution de 5 % (0,021 million \$US) des revenus des activités de formation ; les produits financiers ont diminué de 81 % (0,169 million \$US) car les taux d’intérêt du marché des investissements sont plus faibles.

Figure 3. Recettes de l’IIPE en 2021 par source, et comparaison 2020-2021 (en \$US)



Dépenses

Les dépenses totales de 24,9 millions \$US ont augmenté de 3,8 millions \$US (18 %) par rapport à 2020.

Les charges de personnel ont légèrement augmenté (11 %). Les consultants, les experts externes et les frais de mission ont augmenté de 25 % (0,56 million \$US), principalement en raison de l'activité après la crise sanitaire.

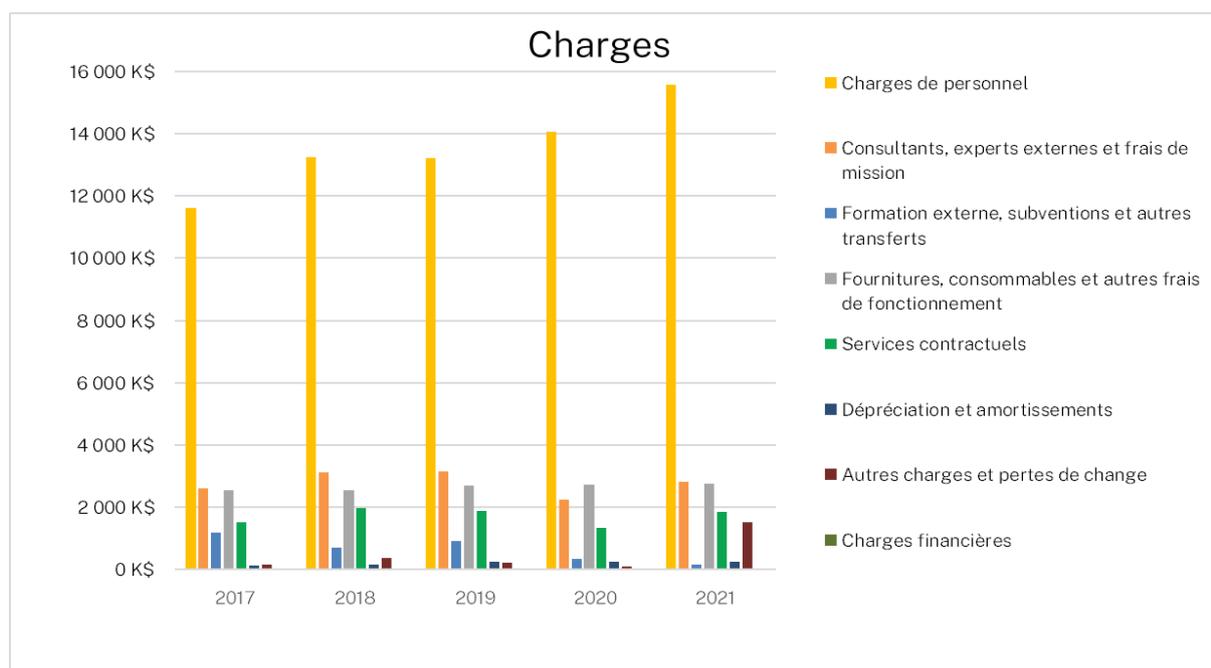
La formation externe, les subventions et autres transferts ont diminué de 53 % (0,184 million \$US) en raison de la diminution des séminaires et formations organisés en 2021.

Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement ont légèrement augmenté de 1 % (0,04 million \$US) en raison de la mise à jour de la valeur locative des locaux.

Les services contractuels ont augmenté de 39 % (0,52 million \$US) et les dépréciations et amortissements ont diminué de 8 %.

Les pertes de change s'élèvent à 1,4 million \$US en 2021, contre des gains de change de 1,3 million \$US en 2020. Ce changement de tendance est dû à la dépréciation de l'euro par rapport à l'\$US qui a un impact sur les investissements.

Figure 4. Évolution des dépenses de l'IIPE sur cinq ans (\$US)



Résultat de l'exercice 2021

L'excédent de 2021 était de 2,12 millions \$US (2020 : 4,06 millions \$US), soit une diminution de 1,93 million \$US par rapport à 2020.

Cette baisse est due à plusieurs facteurs. Les pertes de change ont représenté 1,4 million \$US. Un autre facteur est que de nombreux projets de l'IIPE (principalement ceux financés par l'AFD et l'UE) continuent d'être financés par des accords contenant des conditions dont les revenus sont comptabilisés lorsque les obligations de déclaration sont réglées et approuvées.

IV. PERFORMANCE BUDGÉTAIRE

Les dépenses budgétaires pour 2021 s'élèvent à 22,1 millions \$US (2020 : 19,3 millions \$US). Les figures 4 et 5 montrent les dépenses des programmes et les crédits approuvés.

Figure 5. Dépenses du budget 2021 de l'IIPE par ligne de crédit

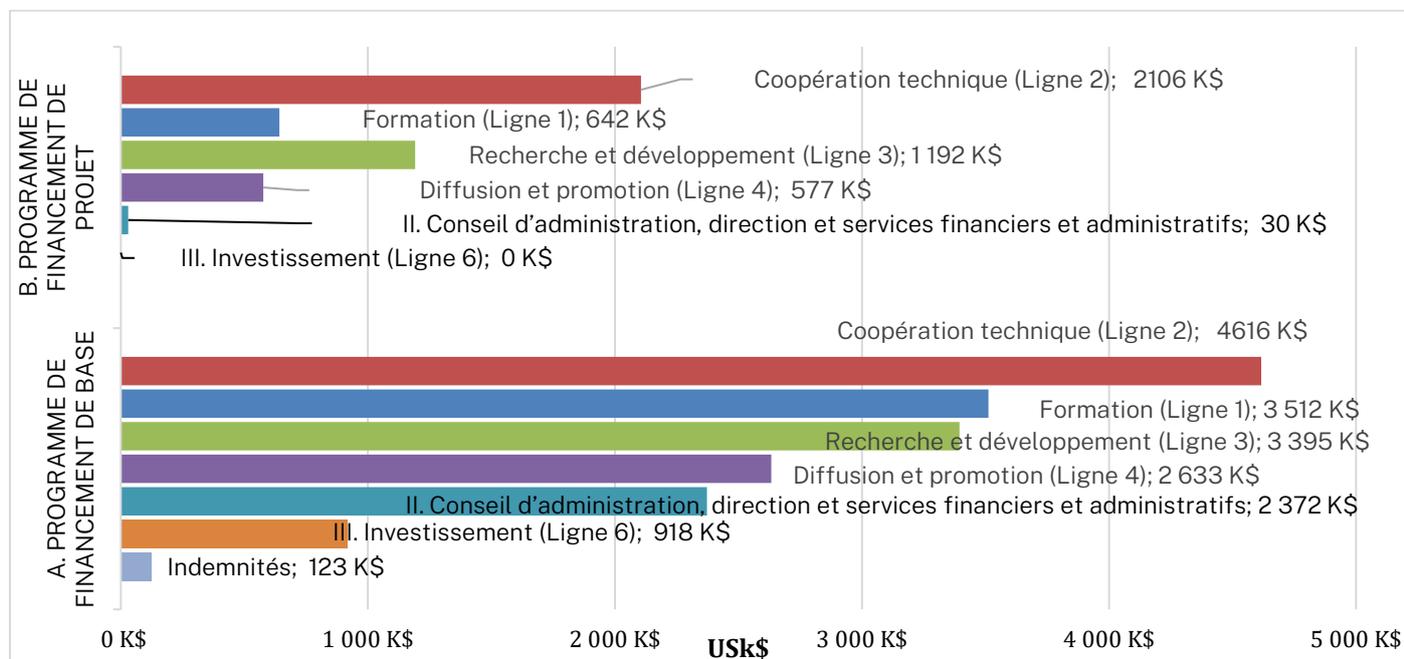
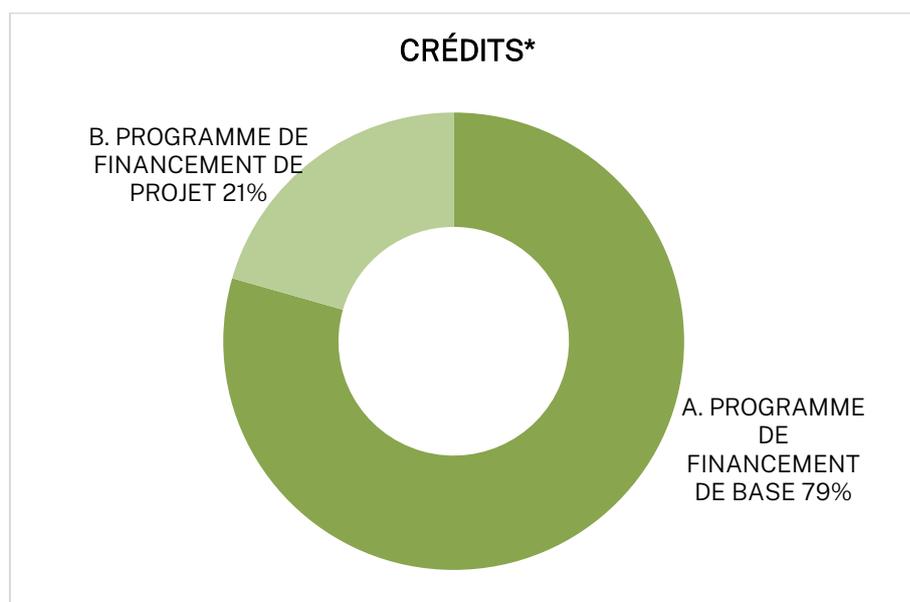


Figure 6. Crédits approuvés pour le budget 2021 de l'IIPE. Résolution originale 563 du Conseil d'administration



*Avant les éliminations inter-fonds.

V. PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS)

Contributions volontaires en flux de trésorerie

	2021				2020
	Paris	Buenos Aires	Dakar	TOTAL GÉNÉRAL	TOTAL GÉNÉRAL
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	2 140 100	2 140 100
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires (financement de base)					
Gouvernements					
France	3 546 053	-	2 118 638	5 664 691	4 136 341
Islande	-	-	-	-	6 011
Norvège	3 212 552	-	-	3 212 552	3 070 380
Suède	2 288 598	-	-	2 288 598	2 127 131
Suisse	4 319 704	-	-	4 319 704	4 415 011
Total des contributions volontaires (financement de base). Flux de trésorerie	13 366 907	-	2 118 638	15 485 545	13 754 874
Contributions volontaires (Prog. de financement des projets)					
Gouvernements					
Argentine	-	-	-	-	70 000
Burundi	-	-	55 360	55 360	283 606
Équateur	-	56 828	-	56 828	-
France (AFD)	-	-	-	-	33 591
France (AFD pour le Burkina Faso)	181 411	-	-	181 411	234 938
Allemagne	-	-	-	-	(11 296)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (OFC)	(880)	-	-	(880)	262 000
Guatemala	-	-	-	-	44 000
Mali	-	-	-	-	18 266
Mauritanie	-	-	-	-	131 464
Namibie	-	-	25 000	25 000	-
Norvège (Norad)	57 934	-	-	57 934	-
Panama (MEDUCA)	-	-	-	-	44 250
Paraguay	-	24 000	-	24 000	-
Total des contributions gouvernementales. Flux de trésorerie	238 465	80 828	80 360	399 653	1 110 819
Agences des Nations Unies					
UNICEF	268 308	108 214	106 798	483 320	524 708
Fonds décentralisés de l'UNESCO	1 362 864	169 900	439 115	1 971 879	836 249
OIT - Organisation internationale du travail	-	-	-	-	12 817
PNUD - Prog. des Nations unies pour le développement	-	-	-	-	25 326
Total des contributions des agences des Nations Unies. Flux de trésorerie	1 631 172	278 114	545 913	2 455 199	1 399 100
Autres donateurs					
Banque mondiale	101 754	47 960	9 051	158 765	83 202
Banque de développement des Caraïbes	48 000	-	-	48 000	-
Centre Régional de Formation en Entretien Routier PAIF	-	-	84 528	84 528	-
Dubai Cares	-	-	-	-	172 862
Union européenne (UE)	-	-	-	-	1 965 534
Fundación ARCOR	-	8 885	-	8 885	9 747
Campanha Latino Americana Pelo Direito à Educação (en anglais)	-	-	-	-	5 000
Fundación Santa María Real Patrimonio Histórico Buenos Aires	-	-	-	-	10 000
Fundación Zamora Terán	-	3 770	-	3 770	-

Continue

PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS) (suite)

	2021				2020
	Paris	Buenos Aires	Dakar	TOTAL GÉNÉRAL	TOTAL GÉNÉRAL
Fondation Open Society Institute (OSI-ZUG)	80 000	-	-	80 000	35 000
IHEID (NORRAG)	75 646	-	-	75 646	-
Instituto nacional de formación y capacitación del magisterio INAFOCAM	-	-	-	-	12 218
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	-	-	84 420	84 420	-
Fondation EAA-PEIC (PEIC)	51 360	-	-	51 360	12 840
Save The Children	-	-	381 858	381 858	-
Stiftung Auxilium Foundation/ Porticus Latin America Consultoria Ltda	-	33 796	-	33 796	22 165
Total des autres don. Flux de Trésorerie	356 760	94 411	559 857	1 011 028	2 328 568
Total Vol. Contr., Prog. Financement Projets Flux de trésorerie	2 226 397	453 353	1 186 130	3 865 880	4 838 487
Total, contributions volontaires. Flux de trésorerie	17 733 404	453 353	3 304 768	21 491 525	20 733 461
Autres contributions volontaires en nature	1 911 090	120 000	63 125	2 094 215	2 034 771
Contribution en nature	1 911 090	120 000	63 125	2 094 215	2 034 771
Produits d'abonnements (bourses de recherche)	64 315	-	-	64 315	(8 121)
Produits d'abonnements (autres)	148 178	65 114	237 434	450 726	214 328
Charges du personnel recouvrées et remboursement d'autres services	6 447	-	-	6 447	8 918
Vente de publications et remboursement de l'atelier d'impression	140	-	-	140	110
Compte de service du personnel	8 858	-	-	8 858	8 967
Autres activités génératrices de produits	227 938	65 114	237 434	530 486	224 202
Gain/(perte) de change	-	-	-	-	1 314 666
Autres produits d'exploitation	21 441	-	-	21 441	63 617
Autres produits	21 441	-	-	21 441	1 378 283
Intérêts bancaires	7 027	-	-	7 027	22 767
Gain sur les dépôts de capitaux	31 597	-	-	31 597	185 292
Produits financiers	38 624	-	-	38 624	208 059
SOUS TOTAL DES PRODUITS	19 932 497	638 467	3 605 327	24 176 291	24 578 776
Ajustements comptables					
Comptes à recevoir	230 312	-	1 571 078	1 801 390	(880 696)
Conditions des accords conclus avec donateurs	1 631 648	-	(661 506)	970 142	1 373 098
Versements anticipées	-	-	-	-	67 158
Diff. de change / allocation de fonds	88 982	-	6 627	95 609	-
Total des ajustements comptables	1 950 942	-	916 199	2 867 141	559 560
SOUS-TOTAL DES PRODUITS (État II)	21 883 439	638 467	4 521 526	27 043 432	25 138 336

Opinion du commissaire aux comptes

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut international de planification de l'éducation (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE et le Règlement financier de l'UNESCO.

À notre avis, les opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences du Règlement financier de l'UNESCO, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IPSAS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,


Marjse Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 24 juin 2022

Approbation des états financiers

Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), vous trouverez ci-joint les états financiers et les notes qui les accompagnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la direction et ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPÉ. Ils comprennent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et jugements de la Direction.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne, élaborés par la Direction, fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et les registres reflètent correctement les transactions. Le commissaire aux comptes, conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPÉ, fournit également une opinion sur les états financiers.

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés par la présente et soumis au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation.

Karen Mundy

Directrice

Institut international de planification de l'éducation

24 juin 2022

Magdolna Bona

Directrice financière

UNESCO

24 juin 2022

États financiers audités 2021

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ)

I. État de la situation financière

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DECEMBRE

(Exprimé en \$US)

	Note	2021	2020
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie	5	7 898 968	9 707 887
Placements à court terme	6	-	3 680 970
Stocks		13 940	23 342
Créances à recevoir	7	2 300 436	473 952
Paiements anticipés	8	229 611	170 692
Autres créances	9	210 096	189 898
Créance de l'UNESCO	10	10 019 040	7 315 654
Total des actifs courants		20 672 091	21 562 395
Actifs non courants			
Placements	6	9 107 028	6 134 950
Immobilisations corporelles	11	842 148	917 436
Immobilisations incorporelles	12	166 777	199 161
Total des actifs non courants		10 115 953	7 251 547
TOTAL DES ACTIFS		30 788 044	28 813 942
PASSIF			
Passifs courants			
Comptes à payer et charges à payer	13	761 896	345 766
Prestations dues au personnel	14	1 271 237	963 138
Conditions sur les contributions volontaires	15	4 707 211	5 734 337
Autres passifs	16	669 502	641 278
Total des passifs courants		7 409 846	7 684 519
Passifs non-courants			
Prestations dues au personnel	14	1 369 574	1 243 901
Total des passifs non-courants		1 369 574	1 243 901
TOTAL DES PASSIFS		8 779 420	8 928 420
ACTIF NET	17	22 008 624	19 885 522

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

II. État de la performance financière

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

	Note	2021	2020
PRODUITS			
Contributions volontaires – Financement de base		15 562 188	13 754 874
Contributions volontaires – Programme de financement de projets	25	6 747 950	5 157 775
Allocation financière de l'UNESCO		2 140 100	2 140 100
Contribution en nature		2 094 215	2 034 771
Autres activités génératrices de produits	25	438 914	464 474
Produits financiers		38 624	208 059
Autres produits		21 441	63 617
Gains de change		-	1 314 666
TOTAL DES PRODUITS	18	27 043 432	25 138 336
CHARGES			
Charges de personnel		15 573 960	14 063 112
Consultants, experts externes et frais de mission		2 808 705	2 248 686
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		2 767 826	2 731 222
Services contractuels		1 854 073	1 336 684
Formation externe, subventions et autres transferts		160 666	344 966
Dépréciations et amortissements		238 423	259 808
Autres charges		84 142	81 236
Pertes de change		1 417 370	-
Charges financières		15 165	16 472
TOTAL DES CHARGES	19	24 920 330	21 082 186
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		2 123 102	4 056 150

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

III. État des variations de l'actif net

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

	Note	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		19 885 522	15 829 843
Restitution des fonds aux donateurs		-	(471)
Total des éléments comptabilisés directement dans l'actif net		-	(471)
Excédent de l'exercice		2 123 102	4 056 150
Total des variations de l'actif net		2 123 102	4 055 679
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17	22 008 624	19 885 522

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

IV. Tableau des flux de trésorerie

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

	Note	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Excédent de l'exercice		2 123 102	4 056 150
Revenus financiers courus		(27 625)	-
Dépréciations et amortissements		238 423	259 808
Pertes sur cessions		1 089	898
Diminution (Augmentation) des stocks		9 402	2 945
Diminution (Augmentation) des créances à recevoir	7	(1 809 369)	899 648
Diminution (Augmentation) des paiements anticipés	8	(58 919)	278 413
Diminution (Augmentation) des autres créances	9	(28 413)	(60 711)
Diminution (Augmentation) de la créance de l'UNESCO	10	(2 703 386)	(6 170 096)
(Diminution) Augmentation des comptes à payer et des charges à payer	13	410 648	(410 825)
(Diminution) Augmentation des prestations dues au personnel (courantes)	14	285 027	100 233
(Diminution) Augmentation des conditions sur les contributions volontaires	15	(1 027 126)	(1 373 099)
(Diminution) Augmentation des versements anticipés		-	(7 268)
(Diminution) Augmentation des autres passifs	16	(17 446)	(28 010)
(Diminution) Augmentation des prestations dues au personnel (non courantes)	14	125 673	92 104
Restitution des fonds aux donateurs		-	(471)
Incidence des taux de change sur les activités d'exploitation		1 471 989	(1 451 841)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(1 006 931)	(3 812 122)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(131 840)	(112 891)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	-	(23 474)
Acquisitions de placements		(3 378 390)	(9 373 220)
Rachats de placements		3 378 390	10 868 550
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(131 840)	1 358 965
(Diminution) Augmentation nette de la trésorerie		(1 138 771)	(2 453 157)
Trésorerie au début de l'exercice		9 707 887	11 425 634
Incidence des taux de change sur la trésorerie		(670 148)	735 410
Trésorerie à la fin de l'exercice	5	7 898 968	9 707 887

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Exprimé en \$US)

	AFFECTATIONS			CHARGES			Total	BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES
	Conseil d'administration Résolution 578	Ajustements additionnels/ Autres ajustements*	Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 587	Décassements	Engagements non liquidés	Transactions Inter-fonds		
A. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE BASE								
I. Opérations de programme								
Coopération technique et renforcement des capacités								
Formation	4 060 721	(562 114)	3 498 607	3 397 482	135 434	(21 200)	3 511 716	(13 109)
Coopération technique	4 928 534	(466 788)	4 461 746	4 493 063	122 569	-	4 615 632	(153 886)
Production et partage des connaissances								
Recherche et développement	3 156 481	105 386	3 261 867	3 174 369	221 114	-	3 395 483	(133 616)
Diffusion et promotion	3 268 212	(514 799)	2 753 413	2 506 661	126 042	-	2 632 703	120 710
Indemnités	-	-	-	123 163	-	-	123 163	(123 163)
Sous-total I	15 413 948	(1 438 315)	13 975 633	13 694 738	605 159	(21 200)	14 278 697	(303 064)
II. Conseil d'administration, direction et services financiers et administratifs								
Conseil d'administration	198 813	(56 367)	142 446	147 027	755	-	147 782	(5 336)
Direction/Suivi & Évaluation	921 358	(337 905)	583 453	561 502	27 104	-	588 606	(5 153)
Services financiers et administratifs	1 962 666	(362 172)	1 600 494	1 508 827	126 439	-	1 635 266	(34 772)
Sous-total II	3 082 837	(756 444)	2 326 393	2 217 356	154 298	-	2 371 654	(45 261)
III. Investissement								
Perfectionnement du personnel	311 128	(9 811)	301 317	276 482	44 033	-	320 515	(19 198)
Rénovation d'un bâtiment	110 991	90 529	201 520	208 460	26 693	-	235 153	(33 633)
Technologie TI	357 296	21 174	378 470	361 548	1 204	-	362 752	15 718
Sous-total III	779 415	101 892	881 307	846 490	71 930	-	918 420	(37 113)
SOUS-TOTAL, A. Programme de fin. de base	19 276 200	(2 092 867)	17 183 333	16 758 584	831 387	(21 200)	17 568 771	(385 438)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Continue

V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (suite)

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Exprimé en \$US)

	AFFECTATIONS				CHARGES			BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES
	Conseil d'administration Résolution 578	Ajustements additionnels/ Autres ajustements*	Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 587	Décassements	Engagements non liquidés	Transactions Inter-fonds	Total	
B. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PROJETS								
I. Opérations de programme								
a. Coopération technique et renforcement des capacités								
Formation	1 381 075	37 729	1 418 804	1 426 919	232 899	(1 018 211)	641 607	777 197
Coopération technique	4 684 682	(1 168 001)	3 516 681	2 563 619	710 459	(1 168 368)	2 105 710	1 410 971
Sous-total I a.	6 065 757	(1 130 272)	4 935 485	3 990 538	943 358	(2 186 579)	2 747 317	2 188 168
b. Production et partage des connaissances								
Recherche et développement	1 039 873	678 741	1 718 614	1 298 884	340 528	(447 632)	1 191 780	526 834
Diffusion et promotion	1 153 568	(395 028)	758 540	592 605	181 858	(197 405)	577 058	181 482
Sous-total I b.	2 193 441	283 713	2 477 154	1 891 489	522 386	(645 037)	1 768 838	708 316
II. Direction et Services financiers et administratifs								
Conseil d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers et administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme de Support des fonds	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte du service du personnel	-	30 362	30 362	30 362	-	-	30 362	-
Sous-total II	-	30 362	30 362	30 362	-	-	30 362	-
SOUS-TOTAL, B Prog. de financement de projets	8 259 198	(816 197)	7 443 001	5 912 389	1 465 744	(2 831 616)	4 546 517	2 896 484
Transactions Inter-fonds	(1 840 451)	(447 387)	(2 287 838)	-	-	-	-	(2 287 838)
TOTAL GÉNÉRAL	25 694 947	(3 356 451)	22 338 496	22 670 973	2 297 131	(2 852 816)	22 115 288	223 208

*Représenter les fluctuations monétaires, les activités supplémentaires, les déficits (économies) sur les activités telles qu'approuvées par le conseil d'administration. Remarque : la base budgétaire et la base comptable sont différentes. Cet état de comparaison des montants budgétaires et réels est préparé sur la base du budget. Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

VI. Annexe aux états financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires

L'Institut international de planification de l'éducation (IIPE ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO ou « l'Organisation »). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIPE. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Les Statuts de l'IIPE ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIPE à fonctionner sur un Compte spécial.

L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. Le Conseil d'administration de l'IIPE est composé de 12 membres, dont le Président et un Comité exécutif de quatre membres qui agissent au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Le Conseil approuve le programme et le budget annuels de l'Institut. Il approuve également le rapport annuel d'exécution du programme qui lui est présenté par le Directeur ou la Directrice.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, en France (7-9 rue Eugène Delacroix). Il compte également deux bureaux situés à Buenos Aires (Argentine) et à Dakar (Sénégal).

Note 2 : Principales conventions comptables

2.1 Base de préparation et présentation

Base de préparation

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE et au Règlement financier de l'UNESCO.

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon systématique dans la préparation et la présentation des présents états financiers.

Exercice financier

Conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE, l'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont établis sur une base annuelle.

Présentation et monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar des États-Unis (\$US), qui est également sa monnaie fonctionnelle.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises effectuées au cours de l'exercice sont converties en \$US, au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de l'opération. Les taux UNORE se rapprochent des taux du marché car ils sont fixés une fois par mois, et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des taux de change relatifs aux différentes devises. Les éléments non monétaires évalués au coût historique ou à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux UNORE en vigueur à la date de la transaction initiale ou lorsque la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en \$US, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans l'État de la performance financière.

2.3 Information sectorielle

Un secteur est une activité ou un groupe d'activités distinctes dont l'information financière doit être présentée séparément.

Les secteurs de l'IPE sont présentés par opération géographique ou par spécificité de programme. Ils forment un groupe d'actifs et d'opérations et sont clairement identifiés et définis par leurs domaines d'activités et ils contribuent aux programmes et activités de l'Institut (voir **note 24**).

Les transactions inter-fonds sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la même que celle offerte sur le marché.

Les informations sectorielles sont fournies pour :

IPE Paris : Le financement de base et les programmes de financements de projets répondent aux objectifs et aux résultats stratégiques décrits dans la stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont menées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires : Les opérations du programme sont similaires à celles de l'IPE Paris. Toutefois, le bureau de Buenos Aires répond plus souvent, mais pas exclusivement, aux demandes de services des États membres de la région Amérique latine.

Bourses d'études : D'octobre à juin, l'IPE propose un programme annuel de formation approfondie intensive sur la planification et la gestion de l'éducation, auquel participent des boursiers du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires pour financer la présence des participants à ce programme. Le cours résidentiel à Paris se déroule de janvier à juin.

IPE-Dakar : Le bureau pour l'Afrique est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs mondiaux en matière d'éducation en Afrique. L'IPE-Dakar reçoit également d'autres contributions pour la réalisation de projets dans son domaine de compétence.

2.4 Actifs financiers

Les actifs financiers de l'IPE comprennent la trésorerie, les placements, les créances à recevoir, une créance de l'UNESCO et d'autres créances.

Les actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IPSAS 29 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation sont classés en actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente, selon le cas. L'IPE a déterminé la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classification. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers sont acquis et est déterminée lors de la comptabilisation initiale et réévaluée à chaque date de clôture.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances (P&C) sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés dans la catégorie des actifs non courants. Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs courants.

Le tableau suivant présente la classification et l'évaluation des actifs financiers de l'IPE :

Actifs financiers	Classification	Évaluation ultérieure
Trésorerie	P&C	Coût amorti
Placements	P&C	Coût amorti
Créances à recevoir	P&C	Coût amorti
Créance de l'UNESCO	P&C	Coût amorti
Autres créances	P&C	Coût amorti

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

L'IPE évalue à chaque date de clôture l'existence d'indices objectifs montrant qu'un actif financier s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé dans l'excédent ou le déficit. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue en raison d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou réduite en ajustant le compte de provision. Si une dépréciation est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité au revenu dans l'excédent ou le déficit.

2.5 Passifs financiers

Les passifs financiers de l'IPE comprennent les comptes à payer et charges à payer, la dette envers l'UNESCO et d'autres passifs courants.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

L'IPE a classé tous ses passifs financiers au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

2.6 Trésorerie

Il s'agit de l'argent en caisse. La trésorerie qui ne peut être dépensée qu'à des fins spécifiques, est considérée comme affectée.

2.7 Placements

Les placements classés dans la catégorie P&C sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à un an et des comptes à terme, qui sont des placements pouvant être réalisés dans un délai de 12 mois. Ces instruments financiers sont détenus auprès de groupes bancaires internationaux auxquels sont attribués des plafonds de dépôt conformément à la politique de placements de l'UNESCO.

L'IPE classe ses placements dans la catégorie P&C. Ils sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir **note 6**).

Les investissements dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés comme des actifs non courants. Les autres investissements sont classés comme des actifs courants.

2.8 Créances à recevoir et autres créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute provision pour les montants estimés irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il est objectivement prouvé, sur la base d'un examen des montants en souffrance à la date de clôture, que l'IPE ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions initiales des créances. Le niveau des créances liées aux contributions volontaires ne nécessite pas d'actualisation.

Les créances sont classées en courant et non courant sur la base des montants attendus à recevoir.

2.9 Paiements et versements anticipés

Paiements anticipés

L'IPE avance des fonds au personnel et à des tiers dans le cadre de contrats sans contrepartie pour l'exécution de ses programmes et activités. De tels transferts au personnel et aux tiers sont considérés comme des paiements anticipés si les conditions relatives aux actifs transférés ne sont pas remplies à la date de clôture.

Versements anticipés

Un passif est comptabilisé pour les montants reçus des donateurs lorsqu'aucun accord contraignant n'existe lors de la réception de l'actif du donateur. Ceci est principalement courant dans le cadre d'accords-cadres et d'autres contributions volontaires, où les fonds peuvent être reçus avant qu'un accord ne soit conclu sur l'affectation de la contribution reçue du donateur. Les contributions obligatoires reçues avant le début de l'exercice budgétaire concerné sont enregistrées comme un actif et un passif correspondant est comptabilisé comme un versement anticipé.

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Acquisitions

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé comme un actif s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cette immobilisation iront à l'Institut et si son coût peut être évalué de façon fiable.

Lorsqu'un actif est donné, son coût initial est évalué comme étant la juste valeur de l'actif à la date d'acquisition.

Les améliorations locatives sont initialement comptabilisées au coût et ensuite présentées au coût amorti.

Cessions

Les gains et les pertes sur cession sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Coûts ultérieurs

Les coûts encourus après l'acquisition initiale sont capitalisés que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à l'élément iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations corporelles, à des taux qui permettent de comptabiliser le coût des actifs à leur valeur résiduelle estimée sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'actifs ont été estimées comme suit :

Catégories d'actifs	Durée de vie utile (en années)
Amélioration locative	15 à 50 (ou la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile)
Équipement de communication et informatique	4
Véhicules	5
Mobilier et accessoires	5
Autres équipements	5

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. Toute perte pour dépréciation est incluse dans l'état de la performance financière. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que si un changement est intervenu dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. À cette fin, toutes les immobilisations corporelles sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie.

2.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins les amortissements cumulés et les dépréciations. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées dans les états financiers s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus ou le potentiel de service iront à l'IPE et que le montant peut être mesuré de manière fiable. Actuellement, l'IPE ne reconnaît que les logiciels comme des actifs incorporels, car les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Acquisition et développement de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition et la mise en service du logiciel spécifique. Les coûts directement liés à la mise au point de logiciels utilisés par l'IPE sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs comprennent les coûts du personnel chargé du développement du logiciel et les frais généraux qui peuvent être directement attribués à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Amortissement

Tous les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui permettent d'amortir le coût ou la valeur des immobilisations sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimées comme suit :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile (en années)
Logiciels acquis séparément	5
Logiciels développés en interne	5

2.12 Prestations dues au personnel

L'Institut reconnaît les catégories suivantes de prestations dues au personnel :

Prestations dues au personnel courantes

Les prestations dues au personnel courantes doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont évalués à leur valeur nominale sur la base des droits accumulés aux taux de rémunération en vigueur.

Elles comprennent les avantages liés au premier emploi (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'étude, congés dans les foyers, etc.). Une charge est comptabilisée lorsque les employés rendent des services à l'Institut et un passif est comptabilisé pour tout droit qui n'a pas été réglé à la date de clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages sociaux qui sont payables après la fin de l'emploi.

L'UNESCO participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « la Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. Les instituts cotisent à la CCPPNU par l'intermédiaire de l'UNESCO. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale ou intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes aux risques actuariels des employés actuels et anciens d'autres organisations participant aux plans, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux différentes organisations participant au régime. L'UNESCO et la Caisse, à l'instar des autres organisations participant à la Caisse, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'UNESCO, et donc de l'IPE, de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. L'UNESCO a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 Avantages du personnel. Les cotisations de l'IPE au régime pendant l'exercice comptable sont comptabilisées comme des frais de personnel dans l'état de la performance financière.

En outre, l'IPE participe au programme d'assurance maladie après la cessation de service de l'UNESCO (ASHI). Dans le cadre de ce programme, les membres du personnel qui partent à la retraite, qui ont atteint leur cinquante-cinquième anniversaire et qui ont accompli au moins dix ans de participation à la Caisse d'assurance-maladie à la date de leur départ, peuvent choisir de rester (indéfiniment) dans cette Caisse en tant que participant associé, l'UNESCO continuant à participer au financement de leurs cotisations. Le programme ASHI à l'UNESCO est un régime à prestations définies pour les entités sous contrôle commun.

L'UNESCO effectue chaque année une projection à long terme et une évaluation actuarielle du programme ASHI pour mesurer son obligation en matière d'avantages sociaux. Le régime expose les instituts participants à des risques actuariels liés aux employés actuels et anciens d'autres

entités du groupe, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux différentes entités participant au régime. L'IPE, ainsi que les autres entités du groupe participant, n'est pas en mesure d'identifier sa part de la situation financière et de la performance sous-jacente du régime sur la base de la norme IPSAS 39 avec une fiabilité suffisante à des fins comptables, et a donc enregistré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Les contributions de l'Institut au programme ASHI de l'UNESCO consistent en des contributions au compte spécial de l'UNESCO pour l'ASHI. Les contributions de l'IPE au programme ASHI au cours de l'exercice comptable sont comptabilisées comme des dépenses de personnel dans l'état de la performance financière.

Autres prestations dues au personnel (non courantes)

Les autres prestations dues au personnel non courantes sont des avantages dont le règlement est attendu plus de 12 mois après la fin de la période de référence. Il s'agit des primes de rapatriement et des absences rémunérées (congrés accumulés). Le passif comptabilisé pour ces autres avantages à long terme est la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des intérêts, le coût des services rendus au cours de l'exercice et les gains ou pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience sont constatés dans l'état de la performance financière.

2.13 Taxe

L'Institut bénéficie du privilège de l'exonération fiscale. À ce titre, les avoirs, les produits et les autres biens de l'Institut sont exonérés de tout impôt direct.

2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées pour des dépenses futures dont le montant ou l'échéance est incertain lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ; il est probable que des dépenses seront nécessaires pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation.

Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les passifs éventuels sont indiqués lorsqu'une obligation possible est incertaine mais peut être mesurée, ou lorsque l'IPE a une obligation actuelle mais ne peut pas mesurer de manière fiable la sortie possible de ressources.

2.15 Comptabilisation des produits

Produits des opérations sans contrepartie

Les produits des opérations sans contrepartie sont évalués en fonction de l'augmentation des actifs nets constatée. Les produits des opérations sans contrepartie sont les suivants :

- Allocation financière de l'UNESCO

Les contributions obligatoires, mises à disposition par l'UNESCO et présentées comme allocation financière de l'UNESCO dans l'état de la performance financière, sont approuvées pour chaque exercice financier et sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice de référence dès que les montants sont communiqués à l'Institut.

- Contributions volontaires

Les contributions volontaires et autres transferts qui s'appuient sur des accords exécutoires sont comptabilisés comme des produits lorsque l'accord devient contraignant et où le contrôle de l'actif sous-jacent est obtenu, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés qui exige la comptabilisation d'un passif. Les contributions volontaires du financement de base sont des contributions non affectées qui sont accordées à l'IIPE et allouées conformément aux résolutions du conseil d'administration de l'IIPE. Les contributions volontaires extrabudgétaires (c'est-à-dire le financement de projets) sont affectées à des programmes et projets spécifiques. Les contributions volontaires extrabudgétaires inter-organisations font référence aux contributions d'autres organisations des Nations Unies.

Les conditions sont imposées par les donateurs sur l'utilisation des contributions, notamment une obligation de résultat consistant à utiliser le don d'une manière précise et une obligation de retour exécutoire de rendre le don s'il n'est pas utilisé de la manière prévue. Le montant comptabilisé au passif est la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler l'obligation à la date de clôture.

Au fur et à mesure que l'IIPE remplit les conditions relatives aux contributions volontaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

Les contributions volontaires telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne sont pas appuyés par des accords contraignants sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues.

- Contributions en nature

Les contributions en nature de biens qui appuient directement les opérations et activités approuvées et qui peuvent être mesurées de façon fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent l'utilisation des locaux et des services publics. Dans le cas de l'utilisation des locaux, la valeur de la contribution repose sur le taux commercial de location de l'immeuble.

Les apports de services en nature, tels que les services des bénévoles, ne sont pas comptabilisés.

Produits des opérations avec contrepartie directe

Les autres sources de produits des opérations avec contrepartie directe sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées à mesure de la livraison des biens et services.

2.16 Charges

Les charges sont des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la période comptable sous la forme de sorties de fonds ou de consommation d'actifs ou de dettes contractées qui se traduisent par une diminution de l'actif net. Les charges sont comptabilisées lorsque l'opération ou l'événement à l'origine de la charge se produit, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment où la trésorerie ou son équivalent est reçu ou payé.

Les charges liées aux accords de financement sans contrepartie sont comptabilisées lorsque le financement est légalement en vigueur, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés. Dans ce cas, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont rendus et que les conditions relatives aux actifs transférés sont remplies conformément aux termes de l'accord. Les paiements anticipés sont amortis sur la base de preuves objectives afin de refléter le risque de non-recouvrement.

Lorsque des produits sont constatés à partir de contributions en nature, une charge correspondante est également comptabilisée dans les états financiers.

2.17 Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IPE et facturés mais pas encore payés à la date de clôture.

Les charges à payer sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IPE et qui n'ont été ni payés ni facturés à l'IPE à la date de clôture.

2.18 Contrats de location

Les contrats de location conclus pour des équipements ou des locaux à usage de bureaux sont classés comme des contrats de location simple car ces accords ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété.

2.19 Comparaison des budgets

Le budget et la base comptable de l'Institut diffèrent. Le budget qui comprend le financement de base et les programmes de financement de projets est approuvé par le conseil d'administration de l'IPE et est utilisé aux fins de l'état V, conformément à la norme IPSAS 24.

Les crédits sont disponibles pour engagement pendant l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent et pendant douze mois supplémentaires.

Le budget est approuvé sur la base d'une trésorerie modifiée, selon laquelle les recettes sont budgétisées lorsqu'il est prévu de recevoir de l'argent et les dépenses sont budgétisées lorsqu'il est prévu d'effectuer des paiements. Les dépenses sont classées entre le financement de base et les programmes de financement de projets.

Note 3 : Estimations, hypothèses et jugements comptables

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS exige d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs à la fin de l'exercice de référence. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait entraîner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés au cours des prochains exercices.

Les domaines dans lesquels les estimations, les hypothèses ou les jugements sont importants pour les états financiers de l'IPE comprennent, sans s'y limiter, le calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux, les provisions pour litiges et les prestations dues au personnel. Les changements d'estimations sont reflétés dans l'année au cours de laquelle ils sont connus.

Début mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie, ce qui a continué à affecter l'environnement économique et opérationnel mondial en 2021. Les réponses à la propagation du COVID-19 ont entraîné une augmentation significative de l'incertitude et de la volatilité économiques (c'est-à-dire : les taux d'intérêt, les taux de change, les budgets des gouvernements et des partenaires, etc.). L'impact sur les estimations, les hypothèses et les jugements de l'IPE est actuellement limité, mais il est actuellement difficile d'estimer de manière fiable la durée ou la gravité de la pandémie, ce qui pourrait avoir des impacts financiers à l'avenir.

Jugements

Calcul de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux

L'IPE procède à une évaluation de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux. Cet exercice est réalisé par des experts engagés par l'IPE.

Les facteurs influant l'évaluation sont les suivants :

- la disponibilité de biens semblables à louer ; et
- des espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations.

Estimations et hypothèses

L'IPE a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers. Cependant, les circonstances et les hypothèses relatives aux évolutions futures peuvent changer en raison de la conjoncture économique ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'IPE.

Provisions pour litiges

Des provisions ont été constituées et la direction a déterminé une estimation fondée sur l'information disponible. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la date de clôture, et sont actualisées à la valeur actuelle lorsque l'effet est significatif. Des informations supplémentaires sur ces estimations des provisions sont incluses dans la **note 16**.

Prestations dues au personnel

Les prestations dues au personnel (PR et CAA) sont déterminées à l'aide d'une évaluation actuarielle, ce qui implique la formulation de diverses hypothèses sur des éléments financiers et non financiers qui peuvent différer des développements réels dans le futur, comme la détermination du taux d'actualisation, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et les futures augmentations de coûts. Le passif lié aux avantages sociaux des employés est très sensible à la variation de ces hypothèses et certaines d'entre elles sont revues à chaque date de clôture. Les détails sur les avantages sociaux du personnel sont fournis dans la **note 14**.

Note 4 : Normes comptables publiées

Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

- IPSAS 2 - Flux de trésorerie - Variations des passifs résultant d'activités de financement : l'amendement à cette norme est en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après. L'amendement établit les exigences en matière d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les nouvelles informations à fournir ne s'appliquent pas à l'IPE.

Normes comptables publiées et à adopter ultérieurement

- IPSAS 41 - Instruments financiers : cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La norme établit les principes de présentation des actifs et passifs financiers pour l'évaluation des montants, de l'échéancier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. L'IPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme. L'IPE prévoit d'adopter cette norme à sa date d'entrée en vigueur.

- IPSAS 42 – Avantages sociaux : cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après. La norme établit des principes et des exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des avantages sociaux dans les états financiers. L'IIPE a estimé que l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers.
- IPSAS 43 - Contrats de location : la norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats de location dans les états financiers. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de la norme.

Note 5 : Trésorerie

Exprimé en \$US	2021	2020
Comptes courants	7 898 968	9 707 887
Total de la Trésorerie	7 898 968	9 707 887

Au 31 décembre 2021, 4 707 211 \$US (2020 : 5 734 337 \$US) sont disponibles au titre des contrats en cours pour des projets assortis de conditions et néant (2020 : néant) reçus d'avance pour les années et programmes futurs sont considérés comme de l'encaisse affectée. Le solde restant, soit 3 191 757 \$US (2020 : 3 973 550 \$US), est destiné aux autres opérations du programme et au compte de réserve de stabilisation.

Note 6 : Placements

Exprimé en \$US	2021	2020
Fraction à court terme		
Prêts et créances (P&C)		
Comptes à terme	-	3 680 970
Total de la fraction à court terme	-	3 680 970
Fraction à long terme		
P&C		
Comptes à terme	9 107 028	6 134 950
Total fraction à long terme	9 107 028	6 134 950
Total des placements	9 107 028	9 815 920

Le montant total à la fin de 2021 comprend le placement de 2020 de 5 701 763 \$US (5 023 254 EUR) sur un compte à terme, générant un taux d'intérêt effectif de 0,4 %, qui arrivera à échéance le 2 novembre 2027 et celui de 2021 de 3 405 265 \$US (3 000 038 EUR) sur un compte à terme, générant un taux d'intérêt effectif de 0,03 %, qui arrivera à échéance le 17 décembre 2024.

Note 7 : Créances à recevoir

Exprimé en \$US	2021	2020
Contrats de financement de projets	2 627 438	795 180
Provision pour créances douteuses	(329 102)	(321 616)
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	2 298 336	473 564
Montants à recevoir pour biens et services	2 100	7 820
Provision pour créances douteuses	-	(7 432)
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	2 100	388
Total des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe et avec contrepartie directe)	2 300 436	473 952

L'analyse de l'âge des créances impayées non douteuses à la fin de l'exercice est la suivante :

Exprimé en \$US	2021	2020
31-60 jours	-	-
61-90 jours	46 661	-
91-365 jours	33 635	137 497
366-732 jours	1 860	9 563
Total des créances à recevoir impayées non douteuses	82 156	147 060

La provision pour créances douteuses est un montant irrécouvrable estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des dotations et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables est le suivant :

Exprimé en \$US	2021	2020
Solde d'ouverture	329 048	352 432
Ajouts	10 786	15 925
Recouvrements et radiations	(10 732)	(39 309)
Provision pour créances douteuses	329 102	329 048

Note 8 : Paiements anticipés

Exprimé en \$US	2021	2020
Avances au personnel	30 195	20 300
Autres avances	199 416	150 392
Total des paiements anticipés	229 611	170 692

Les avances consenties au personnel concernent les avances sur les frais de voyage des membres du personnel, tandis que les autres avances concernent des paiements anticipés pour des biens et services non encore fournis.

Note 9 : Autres créances

Exprimé en \$US	2021	2020
Créances de TVA	210 096	188 385
Intérêts cumulés	-	1 513
Total des autres créances	210 096	189 898

L'IIPE bénéficie du privilège de l'exonération fiscale ; toutefois, il effectue des paiements en espèces pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due à ses fournisseurs et entrepreneurs. Les créances de TVA concernent la TVA récupérable auprès des autorités fiscales (le gouvernement français).

Note 10 : Créance de l'UNESCO

Exprimé en \$US	2021	2020
Créances de l'UNESCO	10 019 040	7 315 654
Total des créances de l'UNESCO	10 019 040	7 315 654

Les créances de l'UNESCO représentent principalement les contributions volontaires reçues par l'UNESCO pour l'IIPE, les fonds décentralisés des projets de l'UNESCO et les montants destinés à couvrir les paiements des salaires centralisés par le siège social de l'UNESCO. L'IIPE transfère également des montants destinés à être investis par la trésorerie de l'UNESCO. Les soldes sont convenus par les deux parties et classés comme courants sur la base des besoins de trésorerie prévus par l'IIPE.

Note 11 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles par catégorie d'actifs au cours de l'exercice est la suivante :

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et Équipement informatique	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicule	Total
1^{er} Janvier 2021						
Valeur d'acquisition	705 346	1 320 251	107 166	47 004	22 202	2 201 969
Amortissements cumulés	(89 153)	(1 051 818)	(74 356)	(47 004)	(22 202)	(1 284 533)
Valeur comptable	616 193	268 433	32 810	-	-	917 436
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2021						
Acquisitions	61 165	69 500	1 175	-	-	131 840
Cessions	-	(42 665)	-	(684)	-	(43 349)
Amortissements des cessions	-	41 576	-	684	-	42 260
Dotations aux Amortissements	(47 363)	(142 553)	(16 123)	-	-	(206 039)
Total des mouvements 12 mois au 31 Décembre 2021	13 802	(74 142)	(14 948)	-	-	(75 288)
Valeur d'acquisition	766 511	1 347 086	108 341	46 320	22 202	2 290 460
Amortissements cumulés	(136 516)	(1 152 795)	(90 479)	(46 320)	(22 202)	(1 448 312)
Valeur comptable	629 995	194 291	17 862	-	-	842 148

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et Équipement informatique	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicule	Total
1^{er} Janvier 2020						
Valeur d'acquisition	696 680	1 347 234	107 627	132 414	22 202	2 306 157
Amortissements cumulés	(42 467)	(1 008 072)	(57 783)	(127 468)	(19 612)	(1 255 402)
Valeur comptable	654 213	339 162	49 844	4 946	2 590	1 050 755
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020						
Acquisitions	8 666	104 225	-	-	-	112 891
Cessions	-	(131 208)	(461)	(85 410)	-	(217 079)
Amortissements des cessions	-	119 647	461	81 603	-	201 711
Dotations aux Amortissements	(46 686)	(163 393)	(17 034)	(1 139)	(2 590)	(230 842)
Total des mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020	(38 020)	(70 729)	(17 034)	(4 946)	(2 590)	(133 319)
Valeur d'acquisition	705 346	1 320 251	107 166	47 004	22 202	2 201 969
Amortissements cumulés	(89 153)	(1 051 818)	(74 356)	(47 004)	(22 202)	(1 284 533)
Valeur comptable	616 193	268 433	32 810	-	-	917 436

L'Institut a construit des améliorations locatives dans ses locaux à Paris (France).
 Au 31 décembre 2021, l'IIPE détient des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage pour une valeur brute de 964 214 \$US (2020 : 811 161 \$US).

Note 12 : Immobilisations incorporelles

Exprimé en \$US	Logiciels	Logiciels (travaux en cours)	Total
Au 1^{er} Janvier 2021			
Valeur d'acquisition	144 826	102 547	247 373
Amortissements cumulés	(48 212)	-	(48 212)
Valeur comptable	96 614	102 547	199 161
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2021			
Acquisitions	-	-	-
Reclassifications	102 547	(102 547)	-
Dotations aux Amortissements	(32 384)	-	(32 384)
Total des mouvements 12 mois au 31 Décembre 2021	70 163	(102 547)	(32 384)
Au 31 Décembre 2021			
Valeur d'acquisition	247 373	-	247 373
Amortissements cumulés	(80 596)	-	(80 596)
Valeur comptable	166 777	-	166 777

Exprimé en \$US	Logiciels	Logiciels (travaux en cours)	Total
Au 1^{er} Janvier 2020			
Valeur d'acquisition	144 826	79 073	223 899
Amortissements cumulés	(19 247)	-	(19 247)
Valeur comptable	125 579	79 073	204 652
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020			
Acquisitions	-	23 474	23 474
Dotations aux Amortissements	(28 965)	-	(28 965)
Total des mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020	(28 965)	23 474	(5 491)
Au 31 Décembre 2020			
Valeur d'acquisition	144 826	102 547	247 373
Amortissements cumulés	(48 212)	-	(48 212)
Valeur comptable	96 614	102 547	199 161

Note 13 : Comptes à payer et charges à payer

Exprimé en \$US	2021	2020
Courues	622 391	331 335
Fournisseurs à payer	139 505	14 431
Total des comptes à payer et charges à payer	761 896	345 766

Note 14 : Prestations dues au personnel

Exprimé en \$US	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'IIPE	2021	2020
Salaires et remboursements	-	185 558	185 558	271 135
Indemnités de cessation	-	69 798	69 798	-
Congés annuels accumulés	914 398	-	914 398	637 900
Prime de rapatriement	101 483	-	101 483	54 103
Prestations dues au personnel (courantes)	1 015 881	255 356	1 271 237	963 138
Prime de rapatriement	1 369 574	-	1 369 574	1 243 901
Prestations dues au personnel (non courantes)	1 369 574	-	1 369 574	1 243 901
Total des prestations dues au personnel	2 385 455	255 356	2 640 811	2 207 039

Prestations dues au personnel – courantes

Les prestations dues au personnel comprennent les salaires et les indemnités, les indemnités pour frais d'études, les congés dans les foyers, les indemnités de licenciement, les congés annuels accumulés (CAA), ainsi que la partie à court terme des primes de rapatriement.

Bien que les CAA soient entièrement inclus comme courant, conformément aux normes, l'IIPE n'a pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois.

Congés annuels accumulés (CAA) - Le personnel de l'IIPE peut accumuler des congés annuels non utilisés jusqu'à un maximum de 60 jours ouvrables. En raison de l'épidémie de COVID-19, en 2020, il a été décidé que le personnel pourrait reporter jusqu'à 15 jours supplémentaires (en plus des 60 jours existants), à utiliser avant la fin mars 2022. Lors de la cessation de service, les membres du personnel ont le droit de recevoir une somme d'argent pour les CAA qu'ils détiennent jusqu'à 60 jours.

Prestations dues au personnel – non courantes

Les prestations dues au personnel non courantes concernent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages sociaux à long terme. Cela comprend la partie à long terme des primes au rapatriement.

Prime de rapatriement - Un membre du personnel ayant accompli un an de service continu en dehors du pays de son foyer officiel a droit, lors de sa cessation de service, à une prime de rapatriement payable sur la base des années et des mois de service admissibles accomplis en dehors du pays de son foyer officiel. Pour les membres du personnel éligibles engagés après le 1^{er} juillet 2016, la prime est payable à partir de cinq années de service à l'étranger, selon le barème en vigueur. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de leur frais de voyage et de déménagement pour le rapatriement lors de leur séparation de l'IIPE.

Évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle a été réalisée pour calculer le passif estimé de l'IIPE lié au CAA et aux primes de rapatriement. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur de ces prestations au 31 décembre 2021 :

Hypothèses utilisées pour le calcul des congés annuels accumulés et primes de rapatriement		2021	2020
Taux d'actualisation	Le taux retenu se fonde sur la courbe de rendement Mercer	1,15 % (maturité d'environ 11,5 ans)	0,70 % (maturité d'environ 10 ans)
Taux d'inflation	Pour toutes les prestations	1,75 %	1,75 %
Tables de mortalité préretraite	Table de mortalité en service de l'ONU de 2019 pour le congé annuel et la prime de rapatriement		
Taux d'augmentation salariale	Congés annuels	2 % par an	2 % par an
	Prime de rapatriement	2 % par an	Augmentation linéaire de 1,21 % à 1,75 % par an entre 2020 et 2030, et 1,75 % au-delà de 2030.
Frais de voyage de rapatriement et de déménagement	Membres du personnel sans personnes à charge	5 916 \$US	5 916 \$US
	Membres de personnel ayant au moins une personne à charge	7 718 \$US	7 718 \$US
Âge de la retraite		65	65
Taux de rotation	Basé sur une étude des taux de rotation du personnel de l'UNESCO de 2017 à 2021		
Taux de souscription – Prime de rapatriement	Membres du personnel admissibles aux primes de rapatriement au moment de leur départ qui font effectivement valoir leurs droits	75 %	75 %
Taux de souscription – Congés annuels accumulés	Membres du personnel éligibles aux congés annuels accumulés au moment de leur départ qui font effectivement valoir leurs droits	100 %	100 %

Les tableaux et le texte suivants donnent des renseignements et des analyses complémentaires sur le passif de prestations dues au personnel calculés par les actuaires :

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2021 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	637 900	1 298 004	1 935 904
Prestations dues au personnel	637 900	1 298 004	1 935 904
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	46 319	57 392	103 711
Intérêts débiteurs	4 282	8 557	12 839
Prestations versées	(86 330)	(193 889)	(280 219)
Perte actuarielle	335 274	300 993	636 267
Différence de change	(23 047)	-	(23 047)
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	914 398	1 471 057	2 385 455

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2020 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	618 092	1 242 803	1 860 895
Prestations dues au personnel	618 092	1 242 803	1 860 895
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	44 306	57 163	101 469
Intérêts débiteurs	5 804	11 974	17 778
Prestations versées	(66 801)	(42 394)	(109 195)
Perte actuarielle	12 680	28 458	41 138
Différence de change	23 819	-	23 819
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	637 900	1 298 004	1 935 904

Les montants des dépenses annuelles comptabilisées dans l'état de la performance financière sont les suivants :

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2021 Total
Coût des services	46 319	57 392	103 711
Intérêts débiteurs	4 282	8 557	12 839
Perte actuarielle	335 274	300 993	636 267
Total des charges comptabilisées pour l'exercice	385 875	366 942	752 817

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2020 Total
Coût des services	44 306	57 163	101 469
Intérêts débiteurs	5 804	11 974	17 778
Perte actuarielle	12 680	28 458	41 138
Total des charges comptabilisées pour l'exercice	62 790	97 595	160 385

La participation escomptée de l'IIPE en 2022 aux CAA et aux primes de rapatriement s'élève respectivement à 104 521 \$US et 101 483 \$US, ce qui représente les versements de prestations attendus pour l'année.

Assurance maladie après la cessation de service

Les contributions versées au cours de l'année consistent en 4 % du salaire du personnel qui participe au programme ASHI de l'UNESCO et s'élèvent à 382 149 \$US (2020 : 360 049 \$US). Les contributions attendues en 2022 s'élèvent à 372 000 \$US.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

Le Règlement de la caisse stipule que le Conseil de pension doit faire procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'Actuaire-conseil. Le Conseil de pension a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode de l'agrégat du groupe ouvert. Le principal objectif de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour faire face à ses engagements.

L'obligation financière de l'IIPE à l'égard de la Caisse consiste en sa cotisation obligatoire, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées), ainsi qu'en sa part de tout versement compensatoire actuariel visé à l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Ces paiements compensatoires ne sont dus que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26, après avoir déterminé qu'il y a lieu de procéder à des paiements compensatoires sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date d'évaluation. Chaque organisation affiliée contribue à ce déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2019, et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Un report des données de participation en date du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 a été utilisé par la Caisse pour ses états financiers de 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné lieu à un ratio de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustements futurs des pensions, de 144,4 %. Le ratio de capitalisation était de 107,1 % lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du régime. En outre, la valeur marchande de l'actif dépassait également la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés à la date d'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, que ce soit pendant la durée de fonctionnement de la Caisse ou à la suite de sa dissolution, les paiements requis de chaque

organisation membre au titre du déficit seraient basés sur la proportion des cotisations de cette organisation membre par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2018, 2019 et 2020) s'est élevé à 7 993,15 millions d'\$US, dont 2,22 % ont été versés par l'UNESCO.

En 2021, les contributions versées au Fonds se sont élevées à 2 261 930 \$US (2020 : 2 105 333 \$US). Les contributions attendues en 2022 s'élèvent à environ 2,6 millions \$US.

L'affiliation à la Caisse peut prendre fin par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Conseil de pension. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date de la résiliation est versée à l'ancienne organisation affiliée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient affiliés à la Caisse à cette date, conformément à un arrangement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Conseil de pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de la cessation de service ; aucune partie de l'actif qui excède le passif n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la Caisse et en fait un rapport au Conseil de pension et à l'Assemblée générale des Nations Unies chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur le site Internet de la Caisse.

Note 15 : Conditions sur les contributions volontaires

Exprimé en \$US	2021	2020
Conditions sur les contributions volontaires		
1^{er} Janvier	5 734 337	7 107 436
Mouvements pour l'exercice clos le 31 décembre		
Montants comptabilisés au titre des produits	(7 260 462)	(5 441 698)
Nouvelles contributions reçues	6 233 336	4 068 599
Condition sur les contributions volontaires à l'exercice clos le 31 décembre	4 707 211	5 734 337

L'Institut comptabilise les conditions applicables aux contrats à titre de passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des fonds, notamment une obligation de résultats, en utilisant les fonds d'une manière précise, et une obligation exécutoire de restituer les fonds s'ils ne sont pas utilisés de manière prévue.

Le montant comptabilisé en tant que passif représente la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Au fur et à mesure que l'Institut remplit les conditions relatives à ces projets ou contrats en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, le solde du passif est réduit et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

En 2021, l'IIPE a comptabilisé comme produits un montant de 7 260 462 \$US : 3 883 013 \$US pour la Convention 2020-2023 de l'Agence française de développement (AFD) (financement de base

de la France) ; 1 184 493 \$US pour le projet Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) de l'AFD ; 1 637 080 \$US pour le financement de l'UE au titre des instruments de politique étrangère ; 528 189 \$US pour le projet en Haïti financement de l'UE et 27 687 \$US pour le Programme annuel de formation (PAF).

Les nouvelles contributions reçues en 2021 s'élèvent à 6 233 336 \$US : 3 883 013 \$US pour le financement de base de la Convention AFD 2020-2023 ; 1 870 758 \$US pour le projet AFD Qualité ; 333 786 \$US pour le financement de l'UE au titre des instruments de politique étrangère ; et 145 779 \$US pour les projets du Burkina Faso.

Note 16 : Autres passifs

L'Institut comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation juridique actuelle résultant d'un événement passé.

Une meilleure estimation du montant de la dépense nécessaire à l'extinction de ces obligations a été incluse dans ces états financiers, mise à jour avec le taux de change applicable à la fin de l'exercice. Le montant total comptabilisé s'élève à 490 838 \$US (2020 : 519 598 \$US).

Exprimé en \$US	2021	2020
Provision pour litiges	490 838	519 598
Produits différés	178 664	121 680
Total des autres passifs	669 502	641 278

Les produits différé de 178 664 \$US (2020 : 121 680 \$US) correspondent à la réception de trésorerie en avance pour des services qui devraient être fournis en 2022.

Mouvements dans les provisions pour litiges :

Exprimé en \$US	2021	2020
Au 1^{er} Janvier		
Partie courante	519 598	480 450
Partie non-courante	-	-
Total	519 598	480 450
Mouvements au cours de l'année	(28 760)	39 148
Au 31 Décembre		
Partie courante	490 838	519 598
Partie non-courante	-	-
Total	490 838	519 598

La provision pour litiges de 490 838 \$US est principalement due à des litiges en cours contre l'Institut concernant des réclamations de membres du personnel en attente de règlement par le tribunal compétent. Le calendrier des versements pour éteindre ces obligations est inconnu à ce jour.

Note 17 : Actif net

Exprimé en \$US	1 ^{er} Janvier 2021 réserve d'ouverture	Excédent / (Déficit) de l'année	Autres ajustements aux réserves	31 Décembre 2021
Compte de réserve de stabilisation	10 827 699	-	646 537	11 474 236
Excédent accumulé	9 057 823	2 123 102	(646 537)	10 534 388
Total de l'actif net	19 885 522	2 123 102	-	22 008 624

L'excédent accumulé comprend les surplus accumulés au cours des exercices précédentes. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant donne le détail des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Exprimé en \$US	1 ^{er} Janvier 2020 réserve d'ouverture	Excédent / (Déficit) de l'année	Autres ajustements aux réserves	31 December 2020
Compte de réserve de stabilisation	10 017 570	-	810 129	10 827 699
Excédent accumulé	5 812 273	4 056 150	(810 600)	9 057 823
Total de l'actif net	15 829 843	4 056 150	(471)	19 885 522

Conformément à la résolution n° 251 adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration lors de sa 28^e session en juin 1993, le Directeur de l'IIPE a créé un compte de réserve de stabilisation. Le compte vise à :

- fournir, grâce aux intérêts perçus, des ressources susceptible de permettre à l'Institut de financer son programme annuel à un niveau conforme aux attentes des États membres ;
- couvrir le paiement des indemnités de cessation de service et autres prestations dues aux membres du personnel qui prennent leur retraite ou qui quittent l'Institut ; et
- fournir des ressources, à partir du capital accumulé, afin de financer le programme annuel de l'Institut, si des conditions économiques ou financières exceptionnelles le justifient, étant entendu que ces ressources seront reversées au compte dans un exercice financier ne dépassant pas trois ans.

Le compte est administré conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE pour la planification de l'éducation. Au cours de l'année 2021, un montant de 652 712 \$US (2020 : 615 912 \$US), représentant 5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut, et 214 656 \$US (2020 : 240 017 \$US) des gains d'intérêts de l'année précédente sur les placements ont été ajoutés à ce Compte, conformément aux Règlements financiers du Compte.

Exprimé en \$US	2021	2020
Solde de la réserve de stabilisation		
Compte au 1 ^{er} janvier	10 827 699	10 017 570
Transferts d'intérêts de l'année précédente	214 656	240 017
5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut	652 712	615 912
Sous-total	11 695 067	10 873 499
Indemnités de cessation	(220 831)	(45 800)
Total du compte de réserve de stabilisation	11 474 236	10 827 699

Note 18 : Produits

Exprimé en \$US	2021	2020
Contributions volontaires – Financement de base	15 562 188	13 754 874
Contributions volontaires – Financement de projets	4 398 444	3 529 531
Contributions volontaires – Fin. de projets interorganisationnel (note 25)	2 349 506	1 628 244
Total des contributions volontaires – Fin. de projets	6 747 950	5 157 775
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires en nature	2 094 215	2 034 771
Autres activités génératrices de produits		
Activités génératrices de produits	427 992	449 419
Produits des services rendus (note 25)	10 922	15 055
Total des autres activités génératrices de produits	438 914	464 474
Produits financiers	38 624	208 059
Autres produits	21 441	63 617
Gains de change	-	1 314 666
Total des produits	27 043 432	25 138 336

Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur marchande de la location des locaux de l'IPE. L'Institut bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux accordée à Dakar par le bureau de l'UNESCO à Dakar, à Paris de la part du gouvernement français, et à Buenos Aires de la part du gouvernement argentin. Estimation de la valeur locative pour l'année : 63 125 \$US (Sénégal), 1 911 090 \$US (France), et 120 000 \$US (Argentine). La valeur locative estimée pour l'année 2020 s'élève à : 54 177 \$US (Sénégal), 1 848 594 \$US (France) et 132 000 \$US (Argentine).

Les activités génératrices de revenus comprennent des programmes de formation offerts par l'IIPE sur la planification et la gestion de l'éducation auxquels participent des stagiaires du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement de la présence des participants à ces programmes.

Les produits provenant des services rendus comprennent les services fournis aux partenaires internes et externes pour la consultations en vue d'activités de programme conformes au mandat de l'UNESCO, et plus particulièrement à celui de l'IIPE.

5 484 \$US d'intérêts reçus sont inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (2020 : 214 656 \$US).

Note 19 : Charges

Exprimé en \$US	2021	2020
Coût des charges du personnel		
Personnel international et national	14 313 840	12 783 730
Personnel surnuméraire	766 033	774 717
Autres frais de personnel	494 087	504 665
Total des coûts des charges du personnel	15 573 960	14 063 112
Consultants, experts externes et frais de mission		
Consultants	2 505 641	1 914 743
Frais de mission du personnel	181 401	235 805
Délégués et missions individuelles externes	-	2 499
Autres contrats	121 663	95 639
Total des consultants, des experts externes et des frais de mission	2 808 705	2 248 686
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Communications	136 743	97 775
Équipement	196 201	238 607
Contrats de location	2 146 028	2 114 764
Services publics	131 256	136 760
Entretien et réparations	74 492	31 292
Autres fournitures	83 106	112 024
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 767 826	2 731 222
Services contractuels		
Séminaires et réunions sous contrat	28 861	9 653
Production de documents sous contrat	19 739	17 026
Autres services contractuels	1 805 473	1 310 005
Total des services contractuels	1 854 073	1 336 684
Formations externes, subventions et autres transferts		
Subventions et bourses	-	159 644
Formations et séminaires externes	160 666	185 322
Total des formations externes, subventions et autres transferts	160 666	344 966
Dépréciations et amortissements	238 423	259 808
Autres charges		
Autres charges d'exploitation	83 053	80 338
Perte sur cession	1 089	898
Total des autres charges	84 142	81 236
Pertes de change	1 417 370	-
Total des charges financières	15 165	16 472
Total des charges	24 920 330	21 082 186

Les charges sont ventilées selon leur nature. Elles concernent les paiements pour l'exécution du programme, le conseil d'administration, les activités de la Direction et l'Administration. S'y ajoutent les charges de dépréciation et d'amortissement, de location d'installations, les pertes de change et les contrats de reproduction de documents qui constituent les stocks de l'IPE.

19.1 Coût des charges du personnel

Les charges du personnel international et national comprennent les salaires, les ajustements pour affectation, les prestations, les pensions, et les cotisations aux régimes de santé des professionnels et des agents des services généraux. La contribution de l'IPE au régime de santé est de 414 617 \$US (2020 : 382 628 \$US). Ce poste comprend également les mouvements du passif actuariel pour les CAA et les primes de rapatriement. Les charges de personnel surnuméraire comprennent tous les coûts liés à l'emploi de personnel temporaire. Les autres charges de personnel comprennent la contribution à l'ASHI, et les frais de déplacement du personnel qui ne sont pas liés aux frais de mission (congé dans les foyers, visites familiales, bourses d'études, entretiens, séparation).

19.2 Consultants, experts externes et frais de mission

Les charges relatives aux consultants représentent le coût de la passation de marché avec des consultants, y compris les frais d'assurance et de déplacement. Les frais de mission du personnel représentent les frais de mission et de formation du personnel et des agents surnuméraires de l'IPE. Il s'agit principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières. Les frais de mission des délégués et des personnes externes sont les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants, délégués, personnes physiques et autres (c'est-à-dire les non-fonctionnaires).

19.3 Fournitures, consommables et autres coût de fonctionnement

Les dépenses de communication concernent principalement les frais de téléphone ainsi que les frais postaux ou de transport. Les dépenses d'équipement représentent les achats et les coûts d'équipement au cours de l'exercice qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce poste comprend la charge qui correspond à la contribution volontaire en nature pour les baux fournis gratuitement à l'IPE. Les frais d'entretien et de réparation sont principalement ceux liés avec les locaux de l'IPE, y compris la rénovation des bâtiments qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles. Les autres fournitures comprennent les fournitures de bureau.

19.4 Services contractuels

Les services contractuels représentent les charges pour lesquelles l'IPE a engagé une tierce partie pour effectuer des travaux en son nom. Les principales catégories de ce type d'arrangement comprennent la recherche, les séminaires et les réunions, ainsi que la production de documents. D'important montants entrent dans la catégorie « Autres services contractuels ». Il convient de noter que, dans le cadre de certaines dispositions, notamment les contrats sans contrepartie avec des organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution des activités relevant de la mission et du mandat de l'IPE, des contrats sont établis qui couvrent

plusieurs types de services et de travaux qu'il est difficile d'affecter à une seule catégorie de services contractuels.

19.5 Formation externe, subventions et autres transferts

Les contributions financières comprennent les contributions apportées aux activités conjointes des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités de programme. Les subventions et les bourses comprennent les allocations pour frais d'étude, les programmes de bourses, les subventions, les parrainages et les aides financières. Les frais de formations externe et de séminaires sont principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières des participants.

19.6 Dépréciation et amortissement

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique des montants amortissables des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile (voir **note 11**).

L'amortissement est la charge résultant de l'affectation systématique du montant amortissable des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile (voir **note 12**).

19.7 Autres charges, pertes de change et charges financières

Les autres charges sont essentiellement composées de la provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec et sans contrepartie directe, sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les charges financières sont principalement constituées des frais et commissions bancaires.

Note 20 : Budget

20.1 Ajustements des crédits

Les crédits représentent les montants approuvés par le Conseil d'administration (CA ou « le Conseil ») pour les différents éléments du programme, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ces crédits peuvent être augmentés, à la discrétion de la Directrice de l'Institut, par le transfert de contributions supplémentaires, à condition qu'elles soient affectées aux fins du programme autorisé par le conseil d'administration et à ceux relevant du mandat de l'Institut.

Comme stipulé dans la résolution n° 578 (paragraphe d et e) du 60^e CA, la Directrice est autorisée à accepter des contributions volontaires supplémentaires, à augmenter les crédits en conséquence, et à opérer des transferts entre lignes budgétaires, dans les limites autorisées par le Conseil.

20.2 Résolution du conseil d'administration

Une comparaison entre la résolution du Conseil d'administration et le total des dépenses de fin d'exercice est fournie. La présentation du rapprochement des comptes et du budget, l'état V, sépare le budget de financement de base, tel qu'il a été voté dans la résolution n° 587 du programme de financement de projet de cette même résolution.

20.3 Programme de financement de projets et dépenses des autres fonds

La Directrice de l'IPE est autorisée à recevoir des fonds ou une assistance en nature de la part de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organismes, ainsi que de particuliers, pour l'exécution des programmes, projets ou autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités de l'IPE et de l'UNESCO ; Elle est également autorisée à souscrire des obligations au titre de ces activités, conformément aux Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IPE, aux Statuts et Règlements de l'UNESCO et aux accords passés avec les donateurs.

Le budget approuvé couvre l'exercice financier du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. La situation budgétaire au 31 décembre 2021, qui ne concerne que les crédits alloués pour l'année 2021, fait apparaître un montant de 223 208 \$US non lié aux dépenses. Le montant total des dépenses de cette année, soit 22 670 973 \$US, comprend des engagements non liquidés d'un montant de 2 297 131 \$US et une réduction de 2 852 816 \$US pour les éliminations inter-fonds.

Le budget et les bases comptables diffèrent. Le budget est établi selon la méthode de la trésorerie modifiée, tandis que les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Un état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est présenté dans ces états financiers (voir l'état V). Les rapprochements entre les montants réels sur une base comparable tels que présentés dans l'état comparatif des montants budgétaires et réels et les montants réels dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont fournis.

20.4 Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec excédent net

Exprimé en \$US	2021
Excédent / (Déficit) de l'année	2 123 102
Moins : produits	(4 704 936)
Engagements non liquidés	(2 297 131)
Ajustements de la base comptable :	
Location de locaux (en nature)	2 094 215
Pertes de change	1 417 370
Dépenses au titre des engagements non liquidés de l'exercice précédent	949 328
Dépréciations	238 423
Annulation des charges à payer	(219 068)
Courues	397 593
Paievements anticipés	(10 843)
Gains/(Pertes) d'exploitation	27 445
Prestations dues au personnel	387 712
Nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(131 840)
Autres ajustements	(48 162)
Total des ajustements comptables	5 102 173
Résultat budgétaire sur une base de budget	223 208

Afin de réconcilier les montants réels du budget avec l'excédent net figurant dans l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est établi sur la base des meilleures connaissances des contributions des donateurs et des estimations des dépenses. Les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice, conformément aux exigences des normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant une incidence sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Les engagements non liquidés non comptabilisés selon la comptabilité d'exercice ;
- Dépenses en immobilisations capitalisées et amorties sur la durée de vie utile, selon la comptabilité d'exercice (généralement comptabilisées à titre de charges de l'exercice en cours dans le budget).

Dans le cadre de la comptabilité d'exercice, les prestations dues au personnel sont présentées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de l'obligation peuvent avoir une incidence sur l'état de la performance financière.

20.5 Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec flux de trésorerie nets

2021 Exprimé en \$US	Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Total
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels	223 208	-	223 208
Écarts de base	(1 230 139)	(131 840)	(1 361 979)
Montant réel dans le tableau des flux de la trésorerie	(1 006 931)	(131 840)	(1 138 771)

Écarts de base

Le budget est préparé selon la méthode de la trésorerie modifiée. Il comprend des éléments non monétaires sous la forme d'engagements non liquidés et de contributions obligatoires non reçues. Afin de rapprocher le résultat budgétaire avec le tableau des flux de trésorerie, ces éléments non monétaires sont supprimés en tant qu'écart de base.

Afin de réconcilier les montants réels du budget avec l'excédent net de l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est préparé en utilisant la meilleure connaissance des contributions des donateurs et des estimations de dépenses. Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux exigences des normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant un impact sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Décaissement de l'allocation budgétaire (4,705 millions \$US) : ce montant représente la différence entre le budget alloué en 2021 et les produits comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément aux normes IPSAS.
- Certaines charges et certains produits, telles que les pertes de change de 2021 (1,417 million \$US) et les charges à payer (0,178 million \$US), n'affectent pas le budget mais font partie de l'excédent comptable conformément aux normes IPSAS, ce qui entraîne une différence entre l'excédent budgétaire de 2021 et l'excédent de 2021 dans l'état de la performance financière.
- Avantages sociaux du personnel (0,388 million \$US) : en vertu de la comptabilité d'exercice, le passif des avantages sociaux du personnel figure dans l'état de la situation financière, et les mouvements du passif ont une incidence sur l'état de la performance financière, alors que, d'un point de vue budgétaire, seules les dépenses engagées et payées au cours de l'exercice sont indiquées.
- Charges budgétaires de l'année précédente (0,949 million \$US) : les engagements non liquidés relatifs à 2020 ont été passés en charges en 2021. Elles étaient incluses dans l'état V de 2020 et ont contribué à l'excédent budgétaire. Toutefois, si elles ne font pas partie de l'excédent budgétaire de 2021, elles ont été comptabilisées comme des dépenses encourues en 2021 dans l'état de la performance financière.
- Acquisition d'immobilisations (0,132 million \$US), dépréciation et amortissement (0,238 million \$US) : les dépenses en immobilisation sont capitalisées et amorties

sur la durée de vie utile selon la comptabilité d'exercice, alors qu'elles sont enregistrées comme des dépenses de l'année en cours dans le budget.

- Contribution en nature pour l'utilisation des locaux (2,094 millions \$US) : évaluée et comptabilisée dans l'état de la performance financière à sa juste valeur (sur la base du tarif commercial de location des trois bureaux de l'IIPE). La contribution en nature n'est pas incluse dans l'état V.
- Les éléments non monétaires tels que les obligations non liquidées (2,297 millions \$US) sont considérés comme une différence de base. Les obligations non liquidées, qui sont considérées comme des dépenses dans le cadre de la comptabilité budgétaire, reflètent les obligations qui sont en place à la fin de l'exercice et qui devraient être reçues dans les 12 mois suivant la clôture. Selon la comptabilité d'exercice, les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont engagées, qu'il y ait ou non une sortie de fonds correspondante.

Écarts temporaires

Le budget et le tableau des flux de trésorerie représentent tous deux les liquidités et les montants à payer pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. En tant que tel, il n'y a pas de différences temporelles dans le rapprochement.

20.6 Engagements non liquidés

Exprimé en \$US	2021	2020
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	1 486 172	2 038 540
Moins : paiements au titre des engagements non liquidés	(949 328)	(1 182 416)
Économies sur les engagements non liquidés de l'exercice précédent	(492 633)	(747 477)
Total des engagements non liquidés de l'exercice précédent	44 211	108 647
Engagements non liquidés de l'exercice en cours	2 297 131	1 377 525
Ajustements de l'exercice en cours	(500)	-
Total des engagements non liquidés	2 340 842	1 486 172

Pour des raisons budgétaires, l'Institut comptabilise les engagements non liquidés, qui sont des engagements non comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ils concernent des engagements budgétaires n'ayant pas encore donné lieu à la prestation d'un service à la date de clôture et les charges à payer réelles pour des biens et services reçus mais non encore facturés, ainsi que pour des voyages qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les engagements non liquidés sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires au 31 décembre 2021. Le total des engagements non liquidés à la date de clôture est de 2 340 842 \$US (2020 : 1 486 172 \$US).

Les engagements budgétaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, alors que les charges à payer réelles le sont conformément aux normes IPSAS.

Note 21 : Gestion des risques financiers

L'exposition au risque de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt survient dans le cours normal des activités de l'IIPE. Les paragraphes suivants présentent des informations sur l'exposition de l'IIPE à chacun des risques susmentionnés, les politiques et les processus de mesure et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de l'IIPE.

Les risques financiers de l'Institut sont gérés conformément aux politiques de gestion des risques de l'UNESCO. Les politiques de gestion des risques de l'UNESCO, ainsi que sa politique de placement et les Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE, visent à minimiser les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose l'Institut pour financer ses activités.

L'objectif premier de la politique d'investissement de l'UNESCO est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Dans le cadre de cet objectif général, les principales considérations relatives à la gestion des placements sont, par ordre de priorité, la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement.

L'UNESCO dispose d'un comité des placements composé de représentants de la haute direction et d'un ou plusieurs membres externes qui conseillent le directeur financier sur la politique de placement et de gestion de la trésorerie de l'UNESCO, sur la stratégie globale d'investissement et sur la gestion des risques connexes.

21.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie, des comptes à recevoir, de la créance de l'UNESCO et des autres créances est proche de leur valeur comptable enregistrée en raison de leur nature à court terme.

La juste valeur des placements est proche de leur valeur comptable enregistrée puisqu'il s'agit de comptes à terme dont le capital est garanti.

La juste valeur des comptes et charges à payer, des dettes payables à l'UNESCO et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable.

21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Institut si les clients ou les contreparties aux instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie, des placements et des créances de l'IIPE. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs financiers.

Placements et trésorerie

La fonction de gestion des placements est centralisée au siège social de l'UNESCO, tandis que les bureaux hors Siège et les instituts ne sont pas autorisés à investir. Conformément à sa politique d'investissement, l'UNESCO applique des limites à l'exposition de contrepartie sur les placements afin d'atténuer le risque de crédit. Ces limites sont basées sur plusieurs critères, notamment une notation minimale à long terme de A-, une notation minimale à court terme de A-1 et le fait que toutes les contreparties sur les placements doivent être établies dans un pays ayant une

notation à long terme d'au moins AA-. Tous les placements ont été conformes à la politique d'investissement de l'UNESCO.

Par conséquent, l'exposition au risque de crédit lié à la trésorerie et aux placements n'est pas significative.

Créances

Les créances proviennent principalement de donateurs et de bourses d'études et sont incluses dans la rubrique « Créances ». Une provision est constituée lorsqu'il existe des preuves objectives, fondées sur un examen des montants en souffrance à la date de clôture, qu'une contrepartie ne respectera pas les conditions initiales des créances.

L'exposition au risque de crédit lié aux créances n'est pas significative car les contributions proviennent principalement de gouvernements et d'organismes connexes.

21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de voir l'IPE ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Institut s'assure, sur la base des prévisions de trésorerie, qu'il dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement prévues.

À la fin de l'exercice, la trésorerie, les placements à court terme et la créance de l'UNESCO de l'IPE s'élèvent à 17 918 008 \$US (2020 : 20 704 511 \$US), un montant nettement supérieur au passif à court terme, qui s'élève à 7 409 846 \$US (2020 : 7 684 519 \$US). Par conséquent, l'Institut n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

21.4 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'IPE est exposé au risque de change sur les produits et les charges libellés en devises étrangères, principalement en euros. Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Le risque de change lié aux activités extrabudgétaires de l'IPE est géré par la planification budgétaire de chaque projet pour les dépenses en devises étrangères. Par conséquent, l'IPE n'est pas exposé à un risque de change significatif.

21.5 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des effets de fluctuation des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et passifs financiers et/ou sur les flux de trésorerie futurs. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur ses actifs financiers portant intérêt.

Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

21.6 Risque de concentration

Le risque de concentration de l'IIPE est atténué par les limites liées aux contreparties et aux pays stipulées dans la politique d'investissement de l'UNESCO.

L'exposition maximale à un seul groupe bancaire est limitée à 7 % ou 10 % du portefeuille de placements géré en interne par l'UNESCO, selon la notation financière de la contrepartie.

L'exposition à un pays spécifique ne doit pas dépasser 25 % du portefeuille, géré en interne par l'UNESCO, à l'exception de la France, qui, en sa qualité de pays hôte de l'Organisation, est limitée à 35 %, à condition que 10 % de ces 35 % soient alloués à des instruments encaissables dans les trois jours ouvrables.

Tous les investissements étaient conformes à la politique d'investissement de l'UNESCO.

Note 22 : Gestion du capital

L'IIPE définit le capital qu'il gère comme l'ensemble de ses actifs nets, qui se compose des soldes et des réserves accumulés. Les objectifs de l'IIPE en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à financer ses actifs et à remplir sa mission et ses objectifs. La stratégie globale de l'IIPE en matière de gestion du capital comprend l'équilibre entre ses activités opérationnelles et d'investissement, et son financement sur une base annuelle.

L'IIPE gère la structure de son capital en fonction de la conjoncture économique mondiale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. L'IIPE gère son capital en examinant, à intervalles réguliers, les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par le conseil d'administration.

Note 23 : Informations relatives aux parties liées

23.1 Organes directeurs

L'Institut est administré par son conseil d'administration (« le Conseil ») qui est composé de 12 membres, dont le président, et par un Comité exécutif de quatre membres, qui agit au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Ils ne reçoivent aucune rémunération de l'IIPE.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par an, tandis que le Comité exécutif se réunit une fois tous les deux ans. Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif peut décider de se réunir. L'Institut prend en charge les frais liés de déplacements et de séjour des membres pour l'exécution de leurs fonctions.

23.2 Créances de / payable à l'UNESCO

Ces transactions sont des opérations entre l'IPE et l'UNESCO, l'entité contrôlante. Les transactions inter-entités sont comptabilisés sur une base brute. Les services reçus à titre gracieux ne sont pas comptabilisés. Les principaux services reçus à titre gracieux sont les suivants :

- services de gestion de la paie,
- services de technologie de l'information, et
- services juridiques.

23.3 Principaux cadres dirigeants

Le personnel clé de la direction est composé des membres de l'équipe dirigeante, qui a l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'IPE. Il y a actuellement 10 postes considérés comme du personnel de direction clé en 2021 :

- La directrice de l'IPE ;
- Le directeur adjoint ;
- Le chef d'équipe de la Coopération technique ;
- La cheffe d'équipe des Programmes de formation et d'éducation ;
- Le chef d'équipe du service de Recherche et développement ;
- La cheffe d'équipe des Publications et communications ;
- La cheffe d'équipe des Connaissances institutionnelles et bibliothécaires ;
- La cheffe d'équipe de l'Administration ;
- Le chef de bureau (Buenos Aires) ;
- Le chef de bureau (Dakar) ;

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les prestations telles que les indemnités, les primes et les allocations, ainsi que les cotisations patronales aux régimes de retraite et d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants bénéficient également d'avantages après cessation des services (voir **note 14**) au même titre que les autres salariés. Les principaux cadres dirigeants sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

	2021	2020
Nombre de personnes	13	13
Exprimé en \$US		
Rémunération et indemnité de poste	1 535 371	1 516 141
Prestations (indemnités, subventions et allocations)	313 586	201 066
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	434 397	437 746
Rémunération totale	2 283 354	2 154 953
Avances sur les droits constatés	42 958	44 187
Remboursement de l'impôt américain sur le revenu	11 188	15 000

Les avances sont celles consenties au titre des prestations auxquelles le fonctionnaire a droit en vertu des Statuts et du Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants sont ceux accordés en vertu des Statuts et du Règlement du personnel. Les avances sur droits et les prêts sont largement accessibles à l'ensemble du personnel de l'IIPE.

Note 24 : Informations sectorielles

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021

Exprimé en \$US	IPE Paris	IPE Buenos Aires	Bourses d'études	IPE Dakar	Éliminations Inter-fonds	TOTAL
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie	4 143 877	713 268	652 355	2 389 468	-	7 898 968
Stocks	13 940	-	-	-	-	13 940
Créances à recevoir	406 798	-	1 094	1 892 544	-	2 300 436
Paiements anticipés	170 262	8 093	-	51 256	-	229 611
Autres créances	209 747	-	-	349	-	210 096
Créance de l'UNESCO	12 970 367	-	929 057	-	(3 880 384)	10 019 040
Total des actifs courants	17 914 991	721 361	1 582 506	4 333 617	(3 880 384)	20 672 091
Actifs non-courants						
Placements	9 107 028	-	-	-	-	9 107 028
Immobilisations corporelles	826 651	1 375	-	14 122	-	842 148
Immobilisations incorporelles	166 777	-	-	-	-	166 777
Total des actifs non-courants	10 100 456	1 375	-	14 122	-	10 115 953
TOTAL DES ACTIFS	28 015 447	722 736	1 582 506	4 347 739	(3 880 384)	30 788 044
PASSIF						
Passifs courants						
Comptes à payer et charges à payer	311 683	48 713	127 746	273 754	-	761 896
Prestations dues au personnel	913 033	53 703	-	304 501	-	1 271 237
Contributions volontaires avec conditions	2 253 782	-	-	2 453 429	-	4 707 211
Autres passifs courants	451 860	68 721	52 000	96 921	-	669 502
Payable à l'UNESCO	-	2 424 899	1 071 344	384 141	(3 880 384)	-
Total des passifs courants	3 930 358	2 596 036	1 251 090	3 512 746	(3 880 384)	7 409 846
Passifs non-courants						
Prestations dues au personnel	820 075	34 406	-	515 093	-	1 369 574
Total des passifs non-courants	820 075	34 406	-	515 093	-	1 369 574
TOTAL DES PASSIFS	4 750 433	2 630 442	1 251 090	4 027 839	(3 880 384)	8 779 420
ACTIF NET	23 265 014	(1 907 706)	331 416	319 900	-	22 008 624

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020

Exprimé en \$US	IIFE Paris	IIFE Buenos Aires	Bourses d'études	IIFE Dakar	Éliminations Inter-fonds	TOTAL
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie	4 974 457	652 944	570 011	3 510 475	-	9 707 887
Placements	3 680 970	-	-	-	-	3 680 970
Stocks	23 342	-	-	-	-	23 342
Créances à recevoir	155 853	-	11 057	307 043	(1)	473 952
Paiements anticipés	121 171	2 446	-	47 075	-	170 692
Autres créances	189 898	-	-	-	-	189 898
Créance de l'UNESCO	8 363 766	-	884 666	761 922	(2 694 700)	7 315 654
Total des actifs courants	17 509 457	655 390	1 465 734	4 626 515	(2 694 701)	21 562 395
Actifs non-courants						
Placements	6 134 950	-	-	-	-	6 134 950
Immobilisations corporelles	884 468	2 933	-	30 035	-	917 436
Immobilisations incorporelles	199 161	-	-	-	-	199 161
Total des actifs non-courants	7 218 579	2 933	-	30 035	-	7 251 547
TOTAL DES ACTIFS	24 728 036	658 323	1 465 734	4 656 550	(2 694 701)	28 813 942
PASSIF						
Passifs courants						
Comptes à payer et charges à payer	245 743	40 684	-	59 339	-	345 766
Prestations dues au personnel	709 012	12 163	-	241 963	-	963 138
Contributions volontaires avec conditions	3 939 485	-	27 688	1 767 164	-	5 734 337
Autres passifs courants	456 301	63 297	-	121 680	-	641 278
Payable à l'UNESCO	-	1 539 006	1 155 694	-	(2 694 700)	-
Total des passifs courants	5 350 541	1 655 150	1 183 382	2 190 146	(2 694 700)	7 684 519
Passifs non-courants						
Prestations dues au personnel	757 579	11 348	-	474 974	-	1 243 901
Total des passifs non-courants	757 579	11 348	-	474 974	-	1 243 901
TOTAL DES PASSIFS	6 108 120	1 666 498	1 183 382	2 665 120	(2 694 700)	8 928 420
ACTIF NET	18 619 916	(1 008 175)	282 352	1 991 430	(1)	19 885 522

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021

Exprimé en \$US	IPE Paris	IPE Buenos Aires	Bourses d'études	IPE Dakar	Éliminations Inter-fonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires – Financement de base	13 438 405	-	-	2 123 783	-	15 562 188
Contributions volontaires – Financement de projets	4 138 645	453 352	-	2 155 953	-	6 747 950
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	-	-	2 140 100
Contribution en nature	1 911 090	120 000	-	63 125	-	2 094 215
Autres activités génératrices de produits	105 011	65 114	90 125	178 664	-	438 914
Produits financiers	38 624	-	-	-	-	38 624
Autres produits	21 441	-	-	-	-	21 441
Transferts intersectoriels	165 582	44 794	13 397	442	(224 215)	-
TOTAL DES PRODUITS	21 958 898	683 260	103 522	4 521 967	(224 215)	27 043 432
CHARGES						
Charges du personnel	10 964 169	978 274	-	3 631 517	-	15 573 960
Consultants, experts externes et frais de mission	1 150 583	331 407	-	1 326 715	-	2 808 705
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 400 582	156 504	9 619	201 121	-	2 767 826
Services contractuels	1 316 003	71 932	-	466 138	-	1 854 073
Formations externes, subventions et autres transferts	36 816	-	(1 051)	124 901	-	160 666
Dépréciations et amortissements	220 951	1 558	-	15 914	-	238 423
Autres charges	49 990	16 910	8 498	8 744	-	84 142
Pertes de change	1 155 799	(16 477)	-	278 048	-	1 417 370
Charges financières	129	12 681	88	2 267	-	15 165
Transferts intersectoriels	18 779	30 000	37 304	138 132	(224 215)	-
TOTAL DES CHARGES	17 313 801	1 582 789	54 458	6 193 497	(224 215)	24 920 330
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	4 645 097	(899 529)	49 064	(1 671 530)	-	2 123 102

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SEGMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Dakar	Éliminations Inter-fonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires – Financement de base	10 921 469	-	-	2 833 405	-	13 754 874
Contributions volontaires – Financement de projets (note 25)	1 984 320	268 380	(3 463)	2 908 538	-	5 157 775
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	-	-	-	-	2 140 100
Contribution en nature	1 848 594	132 000	-	54 177	-	2 034 771
Autres activités génératrices de produits (note 25)	101 205	50 846	175 555	136 868	-	464 474
Produits financiers	208 059	-	-	-	-	208 059
Autres produits	63 617	-	-	-	-	63 617
Gains de change	863 169	8 961	-	442 536	-	1 314 666
Transferts intersectoriels	197 936	28 282	-	21 277	(247 495)	-
TOTAL DES PRODUITS	18 328 469	488 469	172 092	6 396 801	(247 495)	25 138 336
CHARGES						
Charges du personnel	10 302 764	786 364	-	2 973 984	-	14 063 112
Consultants, experts externes et frais de mission	1 195 064	409 487	-	646 313	(2 178)	2 248 686
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 413 780	165 153	-	152 289	-	2 731 222
Services contractuels	961 934	52 145	-	322 605	-	1 336 684
Formations externes, subventions et autres transferts	124 166	(1 000)	114 919	104 703	2 178	344 966
Dépréciations et amortissements	236 123	3 251	-	20 434	-	259 808
Autres charges	56 098	16 641	8 498	(1)	-	81 236
Charges financières	1 836	13 179	-	1 457	-	16 472
Transferts intersectoriels	40 386	-	148 921	58 188	(247 495)	-
TOTAL DES CHARGES	15 332 151	1 445 220	272 338	4 279 972	(247 495)	21 082 186
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 996 318	(956 751)	(100 246)	2 116 829	-	4 056 150

Note 25 : Reclassement de l'information comparative

En 2021, l'IIPE a reclassé les revenus des « Autres activités génératrices de produits » en « Contributions volontaires – Financement de projets » afin de mieux refléter la nature de ces recettes.

L'effet du reclassement sur l'état des performances financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est le suivant :

Exprimé en \$US	États financiers de 2020	Reclassification	Après reclassification
Contributions volontaires – Financement de projets	4 626 914	530 861	5 157 775
Autres activités génératrices de produits	995 335	(530 861)	464 474



unesco

Institut international de planification de l'éducation

Bureau de Paris

7-9, rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél : +33 (0) 1 45 03 77 00

iiep.unesco.org/fr

Bureau de Buenos Aires

Agüero 2071

1425 Buenos Aires, Argentine

Tél : +54 11 4806 9366 / 4807
5446

buenosaires.iiep.unesco.org

Bureau de Dakar

Route de Ngor,
Enceinte Hotel Ngor Diarama B.
P. 3311, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 859 77 30

dakar.iiep.unesco.org/fr